



HAL
open science

Résidences et lieux de pouvoir des élites aristocratiques en Gaule franque du VIIe au début du XIe siècle : les signes distinctifs

Annie Renoux

► To cite this version:

Annie Renoux. Résidences et lieux de pouvoir des élites aristocratiques en Gaule franque du VIIe au début du XIe siècle : les signes distinctifs. Jorg Peltzer. Rank and Order. The Formation of Aristocratic Elites in Western and Central Europe, 500-1500, Jan Thorbecke Verlag, pp.271-307, 2015, Rank. Politisch-soziale Ordnungen im mittelalterlichen Europa, Bd. 4, 978-3799591249. halshs-02559217

HAL Id: halshs-02559217

<https://shs.hal.science/halshs-02559217v1>

Submitted on 30 Apr 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Résidences et lieux de pouvoir des élites aristocratiques en Gaule franque du VII^e au début du XI^e siècle : les signes distinctifs

Annie Renoux

Pour traiter des résidences et des lieux de pouvoir des élites aristocratiques et des signes distinctifs qui les caractérisent, je partirai du VII^e siècle, moment où avec l'essor de la christianisation et la montée en puissance de l'institution comtale la documentation tend à s'accroître et la question à s'éclairer. Et je conduirai le propos jusqu'au début du XI^e siècle, époque où avec l'affermissement progressif des principautés territoriales on cerne de mieux en mieux les complexes aristocratiques et plus particulièrement ceux des magnats qui seront autant que faire se peut au cœur de l'étude. Géographiquement, le déficit documentaire et les fluctuations géopolitiques sont tels qu'il n'y a pas de cadre adapté d'où l'expression peu satisfaisante de Gaule franque (« espace français »). Globalement, je travaillerai dans le cadre de la Francie occidentale de Charles le Chauve en privilégiant sa moitié nord – moins documenté, le sud présente de complexes traits spécifiques – et en m'autorisant de temps à autres, pour des raisons documentaires, quelques incursions en Francie médiane.

Les signes tangibles qui permettent spatialement et architecturalement parlant d'isoler et de caractériser le groupe des résidences de la haute aristocratie ne se laissent pas aisément cerner. L'étude oblige à faire un détour par les résidences élitaires, une expression qui englobe tout à la fois les complexes aristocratiques et ceux des élites issues des autres groupes sociaux.

Élites, résidences et lieux de pouvoir

Les lacunes documentaires

Les sources textuelles sont rares, peu soucieuses de traiter précisément de ces questions et d'interprétation souvent délicate (polysémie, métonymie...). Le fait est bien connu, j'abrègerai donc tout en insistant sur le fait que l'on est dans une notable situation d'indigence, surtout en ce qui concerne les VII^e-IX^e siècles. Par la suite, à partir des X^e et surtout XI^e siècles, les données relatives aux milieux princiers s'accroissent de telle sorte que finalement, pour l'historien, l'architecture princière naît essentiellement avec l'essor de la documentation diplomatique et l'émergence de ces « Histoires » dynastiques que les grands placés à la tête des principautés ont à cœur pour certains de mettre en œuvre dès la fin du X^e siècle. Les époques antérieures restent obscures. L'archéologie, qui a diversi-

fié ses méthodes et amplifié son champ d'investigation, remonte plus nettement dans le temps et enrichit sans cesse la question par de nouvelles découvertes, mais ses apports demeurent quantitativement et qualitativement inégaux et insuffisants. Si l'on parvient, et c'est l'un des grands acquis récent de l'archéologie, au vu de quelques indices révélateurs à isoler les habitats élitaires des périodes les plus anciennes¹, déterminer le milieu social qui les a engendrés reste difficile et tenter d'extraire au sein de ce petit corpus la marque des plus grands relève souvent de la gageure.

Quelles élites et quelles résidences ?

Je me concentrerai autant que faire se peut sur les plus hauts degrés de l'aristocratie – mieux documentés – celle des comtes et autres grands personnages titulaires d'*honores* laïcs et/ou ecclésiastiques² (abbés laïcs) en me focalisant sur les laïcs, et je serai amenée par nécessité et à titre comparatif à voir ce qu'il en est, d'une part, du côté des rois³ et des empereurs et, de l'autre, du côté des élites de moindre rang qui ne sont pas nécessairement aristocratiques.

Ces grands personnages en charge de droits régaliens, que ce soit par délégation ou non, et théoriquement dotés de moyens supérieurs à ceux du reste de l'aristocratie ont un mode de vie et des aspirations similaires. Les objectifs sont les mêmes, être et paraître, et les procédés sensiblement identiques. Il s'agit de vivre au mieux, en développant un cadre de vie conforme à son rang, et d'assurer de la manière la plus efficace et la plus éclatante l'exercice et la mise en scène de son pouvoir dominant, et ce dans toutes ses facettes, judiciaire et militaire notamment, mais pas seulement. Pour impressionner leurs pairs, honorer et rivaliser avec leurs supérieurs et subjuguier leurs inférieurs, les grands font étalage de leur richesse et de leur puissance à l'aide de marqueurs visuels. Deux niveaux de lecture sont à prendre en compte : extérieur et intérieur. Impressionner les masses de l'extérieur est sans doute chose aisée ; impressionner les siens tant de l'extérieur que de l'intérieur est plus complexe. Pour parvenir à leurs

- 1 Il sera essentiellement question en la matière du monde rural, mieux appréhendé et plus volontiers utilisé par les grands comme sièges de pouvoir.
- 2 Le mot prince ne sera employé ici que par commodité pour désigner les sommets de cette élite laïque.
- 3 Trois raisons obligent à cet élargissement de perspective. Les catégories ne sont pas étanches. Les Robertiens du X^e siècle, pour ne citer qu'eux, glissent au gré des circonstances du statut de prince à celui de roi, et il en est finalement de même, d'une certaine façon, des Carolingiens lorsqu'ils ne sont plus rois. Quant aux princes territoriaux des X^e et XI^e siècles, en exerçant à leur profit les droits régaliens ils sont assimilables – à des degrés divers et abstraction faite de la nature particulière qui est celle du pouvoir royal – à des sortes de « petits rois ». Et dans ce domaine de l'architecture de prestige, les études menées pour des périodes mieux documentées montrent l'importance des références impériales et royales.

fins, les grands usent d'un même langage fondé sur de plus ou moins fastueux déploiements conviviaux et cérémoniels, qui nous échappent assez largement, et la mise en œuvre de pratiques spatiales et architecturales plus ou moins spécifiques.

Mais si les objectifs sont les mêmes, la diversité est de mise. Cette architecture est soumise aux contraintes naturelles et au contexte, et tout dépend non seulement du statut, de la richesse et des ambitions du commanditaire mais aussi de la fonction dévolue au site. Il y a à la base une grande variété de situations et, ce faisant, de types de résidences.

En ce qui concerne les comtes, je distinguerai, deux temps. Le premier englobe les VII^e–IX^e siècles. C'est le temps des incertitudes. Nominations, destitutions et transferts sont multiples. En tant que représentant du souverain exerçant par délégation les droits régaliens dans le domaine judiciaire, militaire et fiscal les comtes sont théoriquement susceptibles d'occuper (et de créer) deux types de résidences, institutionnelles et personnelles, lesquelles n'ont a priori pas nécessairement à développer les mêmes marqueurs. Les premières, lieux d'exercice et de représentation de la puissance comtale, où le comte agit en qualité de fondé de pouvoir, ne sont pas nécessairement fixes – sauf, à l'occasion, en milieu urbain – ni toujours clairement définies. Les secondes, où le comte agit au nom de son groupe, sont des résidences mais aussi des lieux d'exercice et de représentation du pouvoir familial et de son aura, auxquels se greffent au gré des circonstances des fonctions religieuses (abbayes privées...), domaniales ou autres. Et dans ce large panel, les pôles majeurs aux vertus fondatrices s'opposent aux points d'appui secondaires qui ne sont que de simples haltes occasionnelles ou des sites fréquentés épisodiquement pour des motifs précis (chasse...). Globalement, au niveau de la désignation d'ensemble, il n'existe pas de critère de reconnaissance lexicographique clair et net. Le seul marqueur en la matière est l'emploi du mot *palatium* essentiellement réservé aux empereurs puis aux rois.

La seconde des périodes envisagées débute avec la fin du IX^e et le X^e siècle. Avec l'émergence des princes territoriaux héréditaires, la situation tend à s'éclaircir. Lieux de vie et lieux de pouvoir, publics et privés, se confondent plus que jamais ; l'itinérance est de mise et les résidences ont des rôles distincts qui évoluent au fil du temps et des commanditaires. En sorte que l'on aboutit à la mise en œuvre de réseaux évolutifs d'établissements aux fonctions différenciées. Les sites majeurs, dont les fonctions politiques et religieuses sont notables, requièrent des investissements plus massifs et des réalisations aptes à exprimer le rôle qui est le leur. Les sites secondaires, dont les vocations peuvent évoluer au fil du temps (militaire, religieuse, domaniale, ludique avec la chasse...), requièrent des investissements spécifiques dont l'ampleur varie. Cette diversité fonctionnelle a des incidences architecturales. Les signes de reconnaissance caractérisant les résidences d'un même magnat ne seront pas tous identiques. Au

niveau lexicographique, l'usage du mot palais devient vers le début du XI^e siècle moins restrictif car il gagne pour un temps certains milieux princiers de haute volée (Normandie). Aux premiers rangs des marqueurs viennent les marqueurs spatiaux.

Des marqueurs spatiaux

La maîtrise et la structuration de l'espace sont des moyens de fonder son pouvoir, de le matérialiser, de l'exercer et de le mettre en scène.

Des emplacements privilégiés

Le choix de l'emplacement, à petite et à grande échelles, est un élément clef dans l'exercice et la représentation du pouvoir. Les palais sont nichés dans des sites que les auteurs de l'époque se plaisent à décrire comme exceptionnels, paradisiaques. C'est le cas du palais de Louis le Pieux à Doué-la-Fontaine⁴, en 814, alors que la résidence du roi breton Murman est localisée dans un sinistre marécage.⁵ Le procédé appuie la construction idéologique impériale et royale. Dans la réalité, les grands n'ont pas nécessairement le choix en matière de localisation de site mais lorsque cela est possible on voit se dégager quelques constantes. J'évoquerai rapidement deux avancées significatives et bien illustrées par l'archéologie de ces 25 dernières années.⁶

Princes et rois sont avides de récupérer les lieux de pouvoir antérieurs, qu'il s'agisse des cités d'origine antique, en activité ou déchuës, des centres secondaires de l'époque carolingienne aux antécédents plus incertains et aux finalités laïques (chefs-lieux de *pagus* secondaire et de *vicaria*) ou ecclésiastiques (monastères). En ancrant leur pouvoir dans un passé plus ou moins prestigieux, les grands créent ou renforcent leur légitimité et trouvent des matériaux et des structures à récupérer. Construction idéologique et visées concrètes vont de pair. Tours, un ancien chef-lieu de cité antique, illustre le phénomène. La résidence comtale de la fin du IX^e siècle occupe l'un des angles de la vieille cité fortifiée.⁷ C'est le moyen de refléter par un signal visuel fort la volonté de se posi-

4 Maine-et-Loire (Anjou).

5 *Ermold le Noir, Poème sur Louis le Pieux et Épîtres au roi Pépin*, éd. et trad. Edmond FARAL (Les Classiques de l'Histoire de France au Moyen Âge 14), Paris 1964, p. 103.

6 Sur ces questions : Annie RENOUX, « Lieux centraux, zones stratégiques et genèse des principautés dans le nord de la Francie occidentale (fin IX^e-début XI^e siècle) », dans Christine KLEINJUNG/Stefan ALBRECHT (éd.), *Das lange 10. Jahrhundert – struktureller Wandel zwischen Zentralisierung und Fragmentierung, äußerem Druck und innerer Krise* (RGZM-Tagungen 19), Regensburg 2015, pp. 49–76.

7 Henri GALINIÉ, « La fouille du « château » », dans Henri GALINIÉ (éd.), *Tours antique et médiéval. Lieux de vie, temps de la ville. 40 ans d'archéologie urbaine* (Revue archéologique du

tionner par rapport au pouvoir épiscopal concurrent, dont les bases architecturales sont logées à l'opposé dans un autre angle de la cité. À Mayenne, la récupération remonte au début du X^e siècle. Elle est l'œuvre des comtes du Maine qui s'appuient sur une exceptionnelle dynamique antique avec la présence à quelques kilomètres seulement d'un grand *oppidum* gaulois et d'un chef-lieu de *civitas* antique déchu au IV^e siècle.⁸

En milieu rural, les recherches menées dans la France du sud mais aussi par exemple en Flandre montrent l'importance des sites de hauteur (éperon, rebords de falaise...), qu'il y ait ou non récupération d'un ouvrage préalable. Citons à ce propos l'exemple de Larina (Isère), une résidence mérovingienne privilégiée installée à l'aplomb d'une falaise abrupte dans un ancien *oppidum* protohistorique, ou encore ceux que l'on a détectés dans le sud du diocèse de Liège où les comtes carolingiens récupèrent sous couvert de l'autorité royale diverses forteresses de hauteur (refuges, postes militaires) pour en faire des résidences et des centres domaniaux.⁹ L'objectif n'est pas uniquement défensif, il y a aussi volonté de récupérer une dynamique de pouvoir et recherche de l'effet visuel face aux concurrents, aux agresseurs potentiels et plus simplement aux populations environnantes. Ce type de marqueur n'est toutefois pas exclusivement réservé aux magnats (Teulet, France du sud, X^e siècle¹⁰).

Centre de la France. Supplément 30), Tours 2007, pp. 61–82 ; Henri GALLINIÉ/Philippe HUSI/James MOTTEAU, *Des Thermes de l'Est de Caesarodunum au Château de Tours. Le site 3* (Recherche sur Tours 9 = Revue archéologique du Centre de la France. Supplément 50), Tours 2014, compléments en publication électronique : <http://citeres.univ-tours.fr/rt9> (date de consultation : 13 février 2015) ; <http://racf.revues.org/2031> (date de consultation : 13 février 2015).

- 8 Annie RENOUX, « Le vocabulaire du pouvoir à Mayenne et ses implications politiques et architecturales », dans Annie RENOUX (éd.), *Aux marches du palais. Qu'est-ce qu'un palais médiéval ? Actes du VII^e Congrès international d'Archeologie Médiéval. Le Mans – Mayenne 9–11 septembre 1999*, Le Mans 2001, pp. 247–271.
- 9 Patrick PORTE, *Larina, de l'Antiquité au Moyen Âge* (Mémoires publiées par l'Association française d'archéologie mérovingienne 25), 2 t., Paris 2011 ; Frédéric CHANTINNE/Philippe MIGNOT, « L'émergence du phénomène castral dans le sud du diocèse de Liège. Esquisse d'une confrontation entre données textuelles et archéologiques », dans Peter ETELL/Anne-Marie FLAMBARD HÉRICHER/Kieran Denis O'CONNOR (éd.), *L'origine du château médiéval. Actes du colloque international de Rindern (Allemagne), 28 août–3 septembre 2010* (Château Gaillard 25), Caen 2012, pp. 75–88.
- 10 Laurent SCHNEIDER, « De la fouille des villages abandonnés à l'archéologie des territoires locaux. L'étude des systèmes d'habitat du haut Moyen Âge en France méridionale (V^e–X^e siècle) : nouveaux matériaux, nouvelles interrogations », dans Jean CHAPELOT (éd.), *Trente ans d'archéologie médiévale en France : Un bilan pour un avenir, Actes du IX^e Congrès international de la Société d'Archéologie médiévale, Vincennes, 16–18 juin 2006* (Publications du Crahm), Turnhout 2010, pp. 151–152 (œuvre d'un grand lignage de la moyenne aristocratie, Teulet dans le Biterrois est une tour allodiale construite avant 978).

Marqueurs spatiofonctionnels : ampleur et structuration de l'espace

Indépendamment des complexes urbains nécessairement plus réduits en superficie et des fortins à finalité essentiellement militaire, les établissements élitaires occupent volontiers de vastes espaces plus ou moins structurés. Aux soucis de bonne gestion et d'efficacité s'adjoint la volonté de marquer et de tenir son rang. Le magnat est celui qui est capable de maîtriser et de structurer autour de son ensemble politico-résidentiel de vastes espaces.

Au XI^e siècle, les résidences des grands (et des moins grands) – en milieu rural et périurbain du moins – sont volontiers organisés en enclos hiérarchisés, aux fonctions différenciées et complémentaires. La cour principale, la plus petite, est la cour majeure où se dresse le pôle noble laïc qu'accompagne éventuellement un lieu de culte. Y sont greffés une cour secondaire (basse-cour), abritant les édifices annexes à vocation économique, domestique et parfois religieuse, et éventuellement de plus vastes enclos (espaces ruraux, peuplements).

Les données textuelles et archéologiques confirment pour les VII^e–X^e siècle l'existence de ce type d'organisation spatiofonctionnelle. Le phénomène, qui à vrai dire plonge ses racines dans la nuit des temps, touche les séjours des plus grands mais aussi d'une manière plus générale les établissements élitaires. Les unités de vie et d'exploitation domaniales des élites rurales intègrent volontiers des enclos palissadés, fossoyés ou non.¹¹ Les récentes fouilles de Serris en Île-de-France (VII^e–X^e siècle), Sorigny en Touraine (IX^e siècle), Paule en Bretagne (VIII^e–IX^e siècle) ou encore les Jeanrais au centre de la France (IX^e–X^e siècle) offrent de récents et bons exemples en la matière (fig. 1).¹² On y re-

11 Edith PEYTRMANN, *Archéologie de l'habitat rural dans le nord de la France du IV^e au XII^e siècle* (Mémoires publiés par l'Association française d'Archéologie mérovingienne 13), 2 t., Saint-Germain-en-Laye 2003 (les riches paysans ont des unités de vie et d'exploitation qui peuvent présenter ce type de structuration en enclos différenciés) ; Anne NISSEN-JAUBERT, « L'espace rural », dans Joëlle BURNOUF/Daniel ARRIBET-DEROIN/Bruno DESACHY/Florence JOURNOT/Anne NISSEN-JAUBERT (éd.), *Manuel d'archéologie médiévale et moderne* (Collection U. Histoire), Paris 2009, pp. 95–136.

12 François GENTILI/Alain VALAIS, « Composantes aristocratiques et organisation de l'espace au sein de grands habitats ruraux du haut Moyen Âge », dans Philippe DEPREUX/François BOUGARD/Régine LE JAN (éd.), *Les élites et leurs espaces, mobilité, rayonnement, domination (du VI^e au XI^e siècle)* (Haute Moyen Âge 5) Turnhout 2007, pp. 99–134 ; <http://a2t.univ-tours.fr/notice.php?id=53>, 2013 (Sébastien JESSET, « Sorigny, « Nétilly » : un habitat rural du haut Moyen Âge (8^e–9^e siècles) », Notices, dans Elisabeth ZADORA-RIO (éd.), *Atlas archéologique de Touraine*) (date de consultation : 10 février 2015) ; Joseph LE GALL, « Une résidence aristocratique au cœur de la Bretagne. L'enceinte de Bressilien à Paule (Côte d'Armor) », dans Pierre-Yves LAFFONT (éd.), *Les Élités et leurs résidences en Bretagne au Moyen Âge. Actes du colloque organisé par le conseil général des Côtes d'Armor (Guingamp et Dinan, 28 et 29 mai 2010)* (Archéologie et Culture), Rennes 2014, pp. 125–138 ; Sophie LIÉGEARD/Alain FOURVEL, « L'établissement rural des IX^e–X^e siècles des « Jeanrais » à Saint-Prix (Allier) », *Revue archéologique du Centre de la France*, 49 (2010), pp. 233–282.

Fig. 8 : Plan de l'occupation de l'enceinte de Bressilien (J. Le Gall).

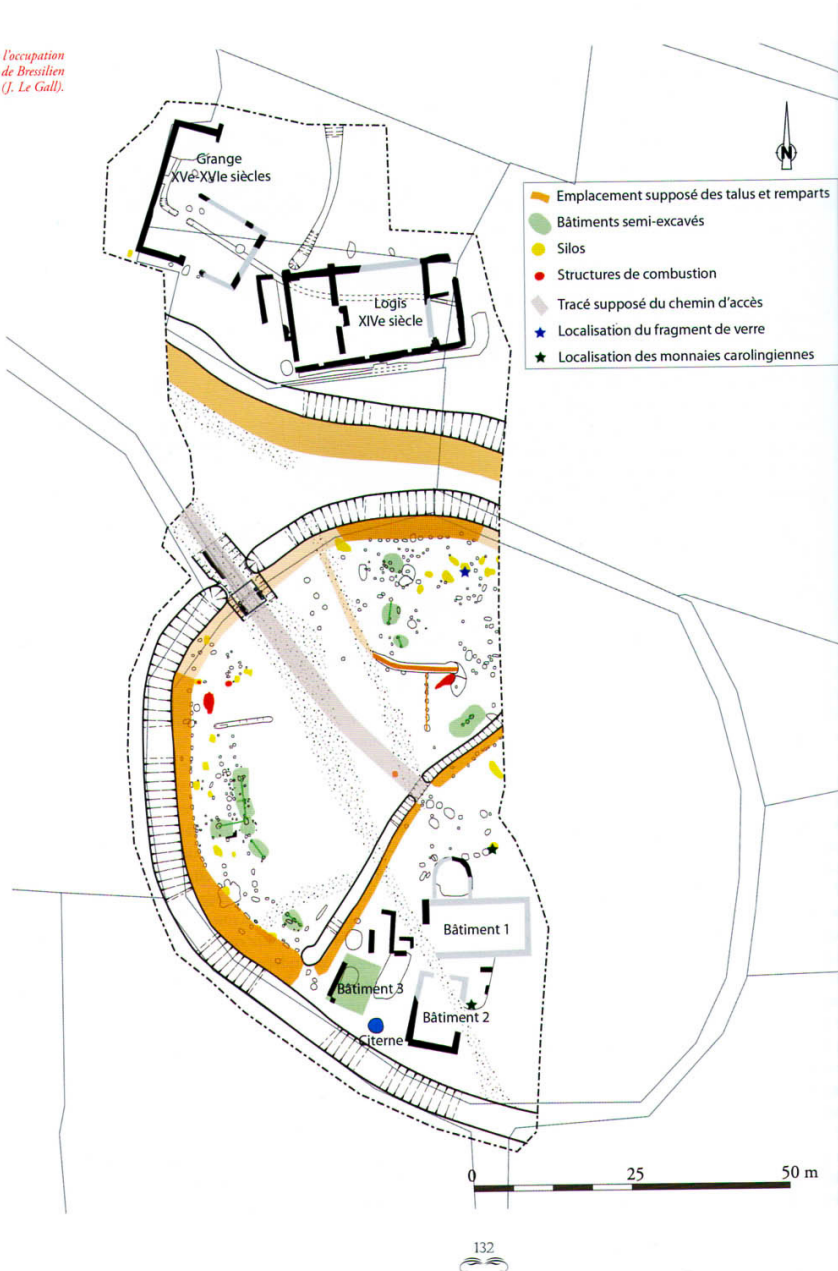


Fig. 1 : Paule, plan de l'occupation de l'enceinte de Bressilien (Joseph LE GALL, « Paule », fig. 8).

trouve, sous des formes diverses et dans des proportions variables, ces partitions fonctionnelles qui séparent zone privilégiée et zones secondaires, enclos

habités et cours à vocation ecclésiastique, artisanale, agraire ou autre. Cela étant, il n'y a pas nécessairement autant de cours et si l'abondance des enclos et leur degré (et type) de spécialisation orientent plutôt vers l'existence d'un détenteur doté d'un minimum d'aisance et de poids – du riche paysan à l'aristocrate fortuné – le petit nombre d'enclos en revanche n'est pas symptomatique de rang médiocre. Tout dépend des attributions du site ; les grands ont plusieurs résidences dont certaines, qui ne sont que des haltes passagères, n'ont pas à déployer des installations sophistiquées. En d'autres termes Serris pourrait tout aussi bien être la ferme résidentielle d'un membre influent de l'élite locale que la résidence secondaire et occasionnelle à la vocation domaniale affirmée d'un grand de l'aristocratie voire d'un roi, etc. L'interprétation est malaisée et doit faire intervenir d'autres éléments d'appréciation.

Comment dans ce contexte, où l'élément fonctionnel a une telle importance, faire émerger au sein de ces ensembles élitaires les séjours des magnats et des rois ? En milieu princier, royal et impérial, ces partitions fonctionnelles sont remarquablement illustrées dans la documentation écrite normative. Au IX^e siècle, l'exemple du fisc d'Annapes, près de Lille, avec sa *curtis* et sa *curticula*, et ceux des autres fiscs évoqués dans les *Brevium exempla* sont bien connus. À Annapes, l'importance du pôle économique (agricole et artisanal) reflète la vocation essentiellement domaniale du complexe. Cette organisation bipartite (ou tripartite) n'est pas réservée aux centres domaniaux dont la vocation résidentielle noble est à éclipses. C'est la structure de Compiègne, le palais phare du roi Charles le Chauve qui y fait de grands travaux que prolonge Charles le Simple (en 915–921). Quelques données textuelles indiquent qu'aux X^e et XI^e siècles le pôle noble est scindé en deux enclos. La cour du roi (*platea, curia regis*), intégrant structures publiques et privées, et celle des moines, autour du bel et vaste ensemble canonial dont Charles le Chauve jette les fondements, sont accolées mais distinctes et logées au sein du *palatium* (espace palatial) que le roi fortifie à partir de 877. Greffé à l'ensemble apparaît un autre enclos fossoyé doté de fonctions annexes (brasseries), et au-delà s'étendent des coutures, des vignes et un breuil, qui à l'instar de tous les parcs et autres réserves de chasse est sans doute clos. Des fouilles récentes menées à la périphérie de l'enclos palatial ont révélé l'existence de nombreux fossés successifs.¹³ Attigny, un autre grand palais royal carolingien, reproduit au temps de Charles le Simple un agencement du même type. Ces deux ultimes exemples mettent en lumière quelques indices fortement révélateurs aux premiers rangs desquels figurent l'ampleur du pôle noble et la mise en valeur en son sein d'un pôle ecclésiastique majeur fortement développé

13 Martine PETITJEAN (éd.), *Fouilles de sauvetage sous la place du marché à Compiègne (Oise) 1991–1993. L'évolution urbaine de l'aire palatiale du haut Moyen Âge aux marchés médiéval et moderne* (Revue archéologique de Picardie. No. Spécial 13), 1997.

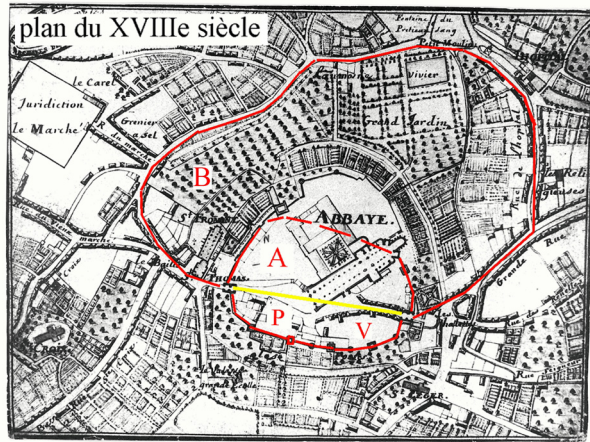
(*infra*).¹⁴ Au niveau des enclos annexes, il est sûr que la présence d'un breuil renvoie à de hautes sphères.

De la clôture à la courtine

C'est avec la fortification que ces phénomènes de structuration interne acquièrent toute leur ampleur et leur visibilité. Pour les VIII^e et IX^e siècles, l'enceinte de Bressilien à Paule le met remarquablement en évidence (Fig. 1). Par la suite, les bipartitions fonctionnelles opérées au X^e siècle au sein des *castra* comtaux de Blois et de Château Thierry, par exemple, en portent témoignage tout comme et mieux encore celle opérée au palais de Fécamp.¹⁵ Fécamp est un authentique palais, conçu dans la tradition carolingienne, par les ducs de Normandie. Vers l'an mil la moitié nord du vaste *castrum* ovale (2 hectares) que le duc érige est réservée à l'abbaye bénédictine confiée dès 1001 à Guillaume de Volpiano et la moitié sud abrite le palais et les services laïcs (fig. 2). Les deux cours sont séparées par une route reliée aux deux portes qui assurent l'accès à l'ouvrage. Le schéma matérialise un programme cohérent. À l'époque et vu les moyens dont il a fallu disposer à la base pour le mettre en œuvre, ce type de structuration – que l'on retrouve au *castrum* comtal de Bruges par exemple¹⁶ – et la puissance des remparts qui en concrétisent l'emprise au sol ne peuvent guère renvoyer qu'à un très grand personnage.

La fortification est-elle pour autant un bon marqueur ? Oui et non. Tout est relatif. Entourer sa *curtis* d'une robuste clôture est autorisée par la loi franque. En revanche, ainsi que le rappelle avec force le roi Charles le Chauve (capitulaire de Pîtres, 864), fortifier est un droit régalien. Seule la puissance pu-

- 14 Sur toutes ces questions, je me permettrai de renvoyer à : Annie RENOUX, « Bemerkungen zur Entwicklung des Pfalzenwesens in Nordfrankreich in der Karolingerzeit (751–987) », dans Lutz FENSKE/Jörg JARNUT/Matthias WEMHOFF (éd.), *Deutsche Königspfalzen. Beiträge zu ihrer historischen und archäologischen Erforschung* (Veröffentlichungen des Max-Planck Instituts für Geschichte 11/5), t. 5, Göttingen 2001, pp. 25–50 et Annie RENOUX, « Palais et monastères : la question des Klosterpfalzen en France du Nord (IX^e–XI^e siècle) », dans Hans Rudolf SENNHAUSER (éd.), *Pfalz – Kloster – St. Johann in Müstair. Historische und archäologische Fragen. Tagung 20.–22. September 2009 in Müstair. Berichte und Vorträge* (Acta Müstair, Kloster St. Johann 2), Zürich 2011, pp. 81–97.
- 15 Viviane AUBOURG/Didier JOSSET, « Le site du promontoire du château de Blois du VIII^e au XI^e siècle (Loir-et-Cher). Première partie : niveaux et structures », *Revue archéologique du Centre de la France*, 39, 2000, pp. 161–197 ; François BLARY, *Origines et développement d'une cité médiévale. Château-Thierry* (Revue archéologique de Picardie. No Spécial 29), Amiens 2013 ; Annie RENOUX, *Fécamp. Du palais ducal au palais de Dieu. Bilan historique et archéologique de recherches menées sur le site du château des ducs de Normandie (II^e siècle A.C.–XVIII^e siècle P.C.)*, Paris 1991.
- 16 Hubert DE WITTE, « Bruges (Flandre occidentale, Belgique). Le Burg et la résidence des comtes de Flandre », dans Annie RENOUX (éd.), *Palais médiévaux (France-Belgique). 25 ans d'archéologie*, Le Mans 1994, pp. 98–100.



- castrum et palais ducal au début du XI^e siècle
 - P palais ducal - A abbaye de la Trinité
 - V résidence vicomtale - B basse-cour

Fig. 2 : Château et palais des ducs de Normandie à Fécamp au début du XI^e siècle (Annie RENOUX, *Fécamp*, p. 446).

blique en détient l'usage mais elle peut bien sûr le concéder. Tout constructeur de forteresse, qu'il agisse par délégation ou par force, fait donc acte public et se réclame d'un certain rang et statut. La fortification est un marqueur qui, lorsqu'il y a mise en œuvre de riches et massifs déploiements, oriente plutôt vers les hautes sphères (critère d'appartenance) ou trahit, pour le moins, le désir d'intégrer le groupe aristocratique des dominants majeurs (critère de reconnaissance). Mais tout dépend de l'époque, du secteur et de la fonction du site. En France du nord, la multiplication des châteaux dès la fin du X^e et mieux encore au XI^e siècle sous l'égide des seigneurs châtelains provoque à l'occasion la construction de bien puissants ouvrages. Dans le sud, les petites forteresses du X^e siècle (Teulet, *supra*) ne renvoie pas nécessairement à des milieux princiers.

En bref, ce premier critère environnemental et spatiofonctionnel permet d'isoler des sites élitaires et de définir leurs fonctions, et notamment leur fonction dominante (politique, résidentielle, économique, religieuse, militaire et ludique...), sachant qu'il y a volontiers des interférences et des évolutions. Divers éléments, notamment à partir de la fin du IX^e et au X^e siècle, autorisent à dégager au sein de ce panel des sites dont la mise en œuvre révèle le haut rang de leur détenteur. Mais tout est souvent plus une question de degré que de nature et tous les sites comtaux ne sont pas structurés en cours différenciées.¹⁷ Sans

17 C'est le cas d'Andone, où il y a toutefois au sein du *castrum* des aires différenciées (Luc BOURGEOIS (éd.), *Une résidence des comtes d'Angoulême autour de l'an Mil. Le castrum*

compter qu'en maints endroits, à ce niveau de pouvoir, durant le haut Moyen Âge, la maîtrise et la structuration de l'espace s'opère sous une forme polynucéaire. Un mode de fonctionnement qui peut s'effectuer à l'échelle d'un terroir élargi ou au sein d'une seule *villa*. Le palais royal de Clichy au VII^e siècle fonctionne ainsi en binôme voir en trinôme avec un pôle religieux (Saint-Denis) et un possible *castrum* (Paris). Au milieu du X^e siècle le *castrum* de Montfélix en Champagne offre de bien modestes agencements, mais ce n'en est pas moins un site princier.¹⁸ La modestie des aménagements découle de ses attributions : il assure entre autres la protection du centre domanial de la *villa* qui se dresse en contrebas ; c'est un *castrum in villa*. Dans ce contexte éclaté, il devient bien difficile archéologiquement parlant de déterminer le rang du détenteur de l'établissement fouillé. Prétendre à l'exhaustivité même lorsque l'on explore de grandes superficies est souvent quelque peu illusoire. Au-delà des emplacements et des organisations spatiofonctionnelles révélatrices du rang privilégié de leurs détenteurs figure parmi les critères de reconnaissance et d'appartenance l'existence de constructions spécifiques.

Des bâtiments révélateurs, marqueurs de haut rang

Pour traiter de la présence au sein de ces complexes résidentiels de bâtiments révélateurs (signe de reconnaissance) et, mieux encore, marqueurs (signe d'appartenance) de haut rang, je partirai essentiellement du pôle noble mieux documenté. Le fil conducteur de la réflexion repose, au point de départ, sur l'étude de la classique trilogie de base des palais carolingiens, *aula/camera/capella*, et ses évolutions car le schéma ne s'est que rarement imposé tel quel d'emblée.¹⁹ L'archéologie, dans ce domaine des identifications morphologiques et fonctionnelles, apporte des informations fondamentales mais elle engendre aussi nombre d'incertitudes tant il est difficile d'identifier à coup sûr les diverses composantes, tant laïques qu'ecclésiastiques, qui composent ces ensembles. Son grand intérêt à ce stade de l'étude est d'aider à tester la réalité et l'ampleur des phénomènes historiques pressentis en la matière et de permettre, ce faisant,

d'Andone (Villejoubert, Charente). Publication des fouilles d'André Debord (1971–1995), Caen 2009.

- 18 Annie RENOUX, « Continuité et changement : stratégies princières et mises en œuvre castrales dans la France du Nord au X^e et début du XI^e siècle », dans Peter ETTEL/Anne-Marie FLAMBARD HÉRICHER/Tom MCNEILL (éd.), *L'origine du château médiévale. Actes du colloque international de Rindern (Allemagne), 28 août–3 septembre 2010* (Château Gaillard 25), Caen 2012, pp. 325–336.
- 19 Je me permettrai de renvoyer pour de plus amples informations (références) à Annie RENOUX, « Architecture, pouvoir et représentation en milieu princier et royal en France du Nord (X^e–XI^e siècle) », dans Caspar EHLERS/Jörg JARNUT/Matthias WEMHOFF (éd.), *Deutsche Königspfalzen. Beiträge zu ihrer historischen und archäologischen Erforschung* (Veröffentlichungen des Max-Planck Instituts für Geschichte 11/7), t. 7, Göttingen 2007, pp. 25–68.

d'ouvrir de nouvelles perspectives. Les sources textuelles sont loin, elles aussi, d'être à l'abri des critiques, c'est néanmoins d'elles que je partirai car elles livrent à l'occasion, d'emblée, des données de prix à savoir une désignation, un contexte et dans le meilleur des cas une datation (potentielle).

Aula, domus, camera et capella

Les événements qui se déroulent au sein des palais et des grandes résidences rendent implicite l'existence d'*aulae* ou grandes salles, aux fonctions pratiques et symboliques (festin, apparat, justice...). Lieux privilégiés de l'exercice et de la représentation du pouvoir, ces cadres prestigieux sont conçus pour la tenue de vastes réunions et de grandes assemblées, festives, politiques et cérémonielles.

La présence de plusieurs salles aux fonctions différenciées est assurément révélatrice de haut rang. Au IX^e siècle, l'archevêque Hincmar distingue ainsi au sein des palais impériaux les pièces réservées aux délibérations des grands de celles utilisées par « la multitude » et il sépare, dans la première catégorie, les locaux à l'usage des ecclésiastiques de ceux des laïcs. Le propos toutefois n'autorise pas à dire si, pour auteur, cela entraîne la mise en œuvre de plusieurs édifices ou la réalisation d'une seule construction fragmentée en plusieurs pièces. Quelques textes relatifs aux évêques carolingiens notamment révèlent que ces diversifications fonctionnelles se retrouvent sous des formes diverses en d'autres lieux, mais globalement ces évocations ne sont guère fréquentes. Les Robertiens/Capétiens et les princes territoriaux reprennent ce vieux symbole carolingien aulique de souveraineté et construisent dans leurs résidences de grandes salles aptes à traduire et à symboliser au mieux leurs pouvoirs (Angers vers 950, Tours vers 1050). Tous les complexes princiers néanmoins n'en sont pas dotés (Boves en Picardie²⁰, Montfélix). Ces coûteux investissements ne s'imposent aucunement dans les sites secondaires et leur multiplication n'est pas à la portée de tous.

Le terme d'*aula*, au sens précédemment défini, n'est finalement que peu usité avant les années 1030–1060. Il y a bien sûr un effet de sources mais cela reflète probablement aussi une autre réalité. Sans doute s'agit-il au départ, comme pour le mot *palatium*, d'un marqueur lexicographique impérial puis royal. Les deux termes, qui lorsqu'ils désignent la grande salle notamment peuvent être synonymes, bénéficient d'une identique connotation religieuse. La construction/détention d'une *aula* serait donc originellement réservée aux détenteurs de « l'autorité » porteurs d'un pouvoir politico-religieux, avant de glisser avec les difficultés de la royauté et l'essor des principautés en des mains moins prestigieuses, celles des princes puis au fil du temps, après la période envisagée,

20 Philippe RACINET, *Le site castral de Boves (Somme) du X^e au XVII^e siècle. Bilan des recherches 2001–2006* (Revue archéologique de Picardie. No. spécial 1–2), Amiens 2008.

celles des rangs plus médians de l'aristocratie. Le vocable serait porteur de la même charge symbolique et bénéficierait au départ d'un même emploi restrictif que le mot *palatium*. Un extrait d'Ermold le Noir appuie l'hypothèse. Du temps de Louis le Pieux que le poète encense, Murman, le roi breton, que le poète traite avec mépris, ne dispose pas au sein de sa résidence « d'une *aula* pour la justice » mais d'une simple *domus*. Une médiocre domination aux fondements militarisés ne saurait user d'un tel symbole. Concrètement, cela ne dispense bien évidemment pas les élites de disposer en leurs séjours d'une salle plus vaste que les autres car cela est nécessaire à leur mode de vie et à l'exercice de leurs pouvoirs, mais sans doute convient-il – pour ces périodes anciennes du moins – d'éviter d'employer le mot *aula* pour les désigner, sauf probablement dans le cas des séjours comtaux institutionnels où rien ne s'oppose à l'emploi d'un tel vocable. Le mot *sala* en revanche n'est pas porteur de la même charge symbolique. Et sans doute n'est-ce pas un hasard si c'est là le terme (« salle ») qui est employé à Annapes pour désigner la maison principale d'un complexe dont la vocation essentiellement économique ne nécessite pas la construction d'une *aula*.

L'arrière-plan contribue à expliquer pourquoi le terme le plus en vogue pour désigner le principal édifice noble est *domus* (on a aussi à l'époque carolingienne *casa dominica*...). À Fécamp, la *domus habitationis* du duc Richard I^{er} de Normandie sert à la fois de salle et de résidence. Ce sont des maisons polyvalentes, des blocs intégrés multifonctionnels dont l'évocation renvoie à l'élite.

Parallèlement apparaissent d'autres locaux nobles. La *camera*, au sens architectural de « chambre », et ses synonymes (*cubiculum*, *thalamus*...) sont présents dans la documentation (essentiellement à partir des temps carolingiens). Si la simple mention de ces pièces de taille modeste trahit un milieu aisé, divers éléments symptomatiques de la multiplication et de la relative spécialisation qui affecte certaines d'entre elles sont des indicateurs de haut rang. La multiplication des locaux privatifs, leur diversification (chambre du maître de lieux, de l'épouse, des enfants...) et l'émergence de vocables comme *caminata*, *pistilis* pour désigner des chambres chauffées renvoient assurément plutôt aux sommets de l'élite. Il en est de même de l'apparition de *camerae* aux fonctions mixtes mi privées-mi publiques : on y tient des conseils restreints, on y conclut des actes. Le local est alors complémentaire de l'*aula* : conçu pour de petites réunions, il se prête à un autre type de mise en scène et d'exercice du pouvoir. La *camera* est intégrée dans l'exercice du pouvoir et dans la mise en œuvre de ses rituels. Reste enfin dans ce domaine un dernier indice révélateur, c'est l'existence de ces petits réduits secrets où l'on entrepose le trésor et tout ce qui est précieux à un titre ou à un autre.

La présence d'un lieu de culte, qu'elle soit révélée par les textes ou les fouilles²¹, n'est pas significative. Les « villages » et autres hameaux du haut Moyen Âge en détiennent à l'occasion et tous les complexes royaux et princiers n'en sont pas nécessairement dotés (Andone dans l'Angoumois, Annapes, Boves, Montfélix...). La fonction du site, son époque et d'autres facteurs interviennent. Quelques éléments symptomatiques peuvent néanmoins être dégagés. La présence d'un édifice cultuel dans ou à proximité immédiate d'un enclos élitaires, surtout lorsque la bâtisse est accompagnée, comme à Larina aux VI^e-VII^e siècles d'inhumations privilégiées, est assurément révélatrice d'un établissement d'un certain rang. De même, l'amplification du pôle religieux fondée sur la multiplication des édifices et leur diversification fonctionnelle avec la création, éventuellement, au sein du complexe laïc d'un établissement canonial ou (plus rarement) monastique est un très puissant marqueur impérial, royal et princier.²² La tradition est ancrée dans les faits par Charlemagne à Aix-la-Chapelle, puis par Charles le Chauve, qui situe son action dans la droite ligne de celle du grand empereur, à Compiègne. Les princes la reprennent à leur compte qu'il s'agisse des ducs de Normandie (Fécamp) ou des comtes de Flandre qui dotent précocement leurs *castra* de collégiales (Bruges...).²³ Mais, avec le temps, lorsque les seigneurs châtelains bâtissent au sein de leurs résidences des collégiales, le fait perd sa valeur discriminante. À côté de ces symboles traditionnels du pouvoir apparaît un « nouveau » (?) marqueur aristocratique, la *turris*.

Turris (tour et donjon) et domus defensiva

Fortifier est un marqueur social et politique puisque c'est un droit de la puissance publique, qui du roi glisse aux princes avant de passer en des mains plus médiocres, et que l'investissement n'est pas minime. Ceux qui s'y hasardent – et leur nombre ne cesse de croître à partir du dernier tiers du IX^e siècle – manifestent la volonté de se situer hors du commun aristocratique et font étalage de moyens (pouvoir de contrainte...) de quelque importance.

Le phénomène a plusieurs aspects selon qu'il affecte la clôture, muée en courtine et éventuellement renforcée de tours de flanquement et de tours-portes, ou l'une des bâtisses de la résidence. Les évocations textuelles sont souvent très imprécises en la matière. Aussi doit-on d'emblée, pour mesurer l'ampleur du phénomène, recourir aux données archéologiques. Du VII^e au

21 En l'absence de particularités architecturales révélatrices (absides...), l'édifice est difficile à mettre en évidence au demeurant et ce qu'il s'agisse d'un oratoire (local intégré dans une construction civile) ou d'une chapelle/église (bâtiment spécifique).

22 Voir note 14.

23 Brigitte MEIJNS, « Les premières collégiales des comtes de Flandre, leurs reliques et les conséquences des invasions normandes (IX^e-X^e siècles), *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, 85/3-4 (2007), pp. 539-575.

IX^e siècle, les tours de flanquement exhumées restent rares. Les exemples concernent plus volontiers la France du sud, où les traditions antiques restent vivaces, et sont volontiers associés à des structures élitaires de plus ou moins haut rang (Roc de Pampelune²⁴). Au X^e et même encore dans la première moitié du XI^e siècle, les tours de flanquement clairement attestées (hors récupération des tours antiques) demeurent peu fréquentes (Château-Thierry, Fécamp). Sans doute peu utiles militairement parlant, leur construction – et celle des tours-portes (Fécamp) – atteste le haut rang mais elle peut aussi, au fur et à mesure que l'on avance dans le temps, témoigner des ambitions de quelques aristocrates de moindre rang en mal de reconnaissance.

Plus révélatrice car moins répandue, à ses débuts du moins, ne serait-ce qu'en raison des investissements requis et des barrières « juridiques » à franchir, est la construction de tours maîtresses (donjons) aux fonctions politico-résidentielles que la documentation textuelle met précocement en valeur. En France du nord, la *turris* du comte d'Omois à Château-Thierry est évoquée dès 923 et le phénomène s'accélère vers le milieu du X^e siècle sous l'impulsion des princes – et dans une moindre mesure des rois – qui en font l'un des supports de leur conquête du pouvoir et de l'affirmation de leur domination (Blois, Chartres, Chinon, Laon, Rouen...). Dans les sources narratives, au X^e siècle, construire une tour maîtresse témoigne d'une appartenance aux sommets de l'élite. Ce n'est que par la suite que s'opère la diffusion vers des sphères aristocratiques plus médianes. Mais il est vrai que les textes sont peu soucieux d'éclairer les rangs aristocratiques de moindre volée, de telle sorte qu'il reste à confronter ces données à celles de l'archéologie afin de voir ce qu'il en est réellement sur le terrain et de déterminer si les uns et les autres – grands et moins grands – développent systématiquement au même moment le même type d'ouvrage. En France du sud, l'attention a été attirée sur l'importance d'un autre phénomène, celui des « *villae* [carolingiennes] avec tour » (*turris*). Un point qui requiert là aussi un report à la documentation archéologique, car le mot *turris* y est a priori assez ambigu (*castrum*, tour ?).

Les évocations de maisons défensives et/ou défendables (*domus defensabilis*, *munitissima*, *firmissima*, *principalis et defensiva*...) qui se font jour en de rares occasions, à partir essentiellement de la fin du IX^e siècle, restent elles aussi, à ce stade de l'étude, avant l'examen concret des données morphologiques, assez ambiguës. Les éléments de fortification qui les caractérisent intègrent volontiers des fossés mais il est difficile, au vu des seuls textes, d'aller au-delà dans l'analyse (intégration de la tour ?). Certaines de ces « maisons fortes » méritent cette appellation dès leur création, telle cette maison de pierre *firmissime constructa* du château de Sault (Berry), vers l'an 1000, conçue pour repousser

24 Laurent SCHNEIDER, « Systèmes d'habitat » dans CHAPELOT (éd.), *Trente ans d'archéologie médiévale en France*, p. 139.

l'ennemi (*ad repellendos inimicos satis idonea*), mais d'autres résultent de la mise en défense d'une demeure civile : c'est le cas à Morand (Anjou) de cette *domus* que le comte Foulques Nerra († 1040) fortifie (*in domum suam quam ipse firmaverat*).²⁵ Leur réalisation, qui échappe peut-être aux interdits qui frappent la construction castrale, est l'œuvre de privilégiés ou, pour le moins, de personnages soucieux de vouloir apparaître comme tels.

Les composantes annexes

Données textuelles et archéologiques révèlent parfois l'existence de composantes annexes qui, dans certains ensembles, forment un élément de poids dans l'exercice et la représentation du pouvoir des grands.

Au niveau des constructions domestiques, ce qui marque la richesse et la puissance du détenteur c'est l'abondance, la diversification fonctionnelle et la présence bien individualisée de certaines composantes essentielles comme la cuisine ou encore le cellier. Disposer d'une belle *coquina* indépendante, à la fois dissociée et proche des constructions d'apparat, est un bon révélateur social (Doué-la-Fontaine).²⁶ De même l'existence de locaux représentatifs du mode de vie noble (chenil, écurie, volière...) est essentielle à la détermination de la qualité du maître des lieux. Quant aux composantes agricoles et artisanales, certaines sont d'importance dans la détermination du rang de leur détenteur. L'ampleur et l'abondance des silos repérés à Paule (VIII^e-IX^e siècle), l'installation liée au travail de l'or exhumée à Locronan (Bretagne)²⁷ ou encore la présence à Pratz (Jura) d'un bel atelier métallurgique (VI^e-VII^e siècle)²⁸ sont fortement révélé-

25 Sault : *Miracula Sancti Benedicti. Les Miracles de Saint Benoît écrits par Adrevald, Aimoin, André, Raoul Tortaire et Hugues de Sainte Marie* (Société de l'Histoire de France), éd. Eugène DE CERTAIN, Paris 1858, p. 139. Morand : *Chronica de gestis consulis Andegavorum, Chroniques des comtes d'Anjou et des seigneurs d'Amboise*, éd. Louis HALPHEN/René POUPARDIN, Paris 1913, p. 48 (texte du début du XII^e siècle !).

26 Michel DE BOÛARD, « De l'aula au donjon. Les fouilles de la motte de La Chapelle à Doué-la-Fontaine (IX^e-XI^e siècle) », *Archéologie médiévale*, 3-4 (1973-1974), pp. 4-110. La mise à l'écart de la cuisine du maître des lieux dans une pièce ou un bâtiment distinct est un bon indicateur social. Les exemplaires connus sont de deux types. Ou bien le local est logé au sein de l'édifice majeur, soit au rez-de-chaussée du hall (XI^e siècle : Fécamp II et Tours) soit dans une pièce adjacente (X^e siècle : Doué-la-Fontaine). Ou bien il est installé dans un autre édifice, généralement assez proche (Angers ? et Fécamp I, au X^e siècle).

27 Le travail des métaux précieux est un droit régalien. Philippe GUIGON, *Les fortifications du haut Moyen Âge en Bretagne* (Patrimoine archéologique de Bretagne), Rennes 1997, pp. 69-98.

28 <http://cem.revues.org/956> (David BILLOIN, « Les campagnes mérovingiennes en Franche-Comté : habitats, occupation du sol, vie économique et vaisselier », *Bulletin du Centre d'études médiévales d'Auxerre*, 8 (2004)) (date de consultation : 13 juillet 2014) ; Le site intègre deux bâtiments en pierre. Le plus petit abrite une forge et de nombreux foyers (travail du fer, du bronze et du plomb) et le plus grand (16 x 13 m) intègre une pièce à vivre et

latrices. Ces aménagements toutefois, s'ils signent l'appartenance à un milieu privilégié, n'impliquent pas nécessairement la résidence du notable personnage de haut rang qui en est le détenteur. Sur le terrain, des sites comme ceux de Boves, La Pommeraye (Normandie)²⁹ et Andone montrent bien l'importance que peut prendre l'emprise au sol de ces constructions et la difficulté qu'il y a à les interpréter. Au sein de la cour majeure, ces bâtisses occupent autant d'espace et même plus que le pôle résidentiel et les édifices exhumés ressemblent à s'y méprendre aux autres : la distinction fonctionnelle repose ici sur les objets et leur répartition spatiale ainsi que sur les structures internes dégagées.

La place manque pour développer ces questions et les données sont encore plus lacunaires que précédemment, mais à l'évidence le rang princier ne s'exprime pas uniquement par la mise en œuvre et la détention de bâtisses nobles qu'elles soient laïques ou ecclésiastiques. Les grands intègrent les annexes dans leur argumentaire architectural. Plus évidents toutefois parmi ces marqueurs demeurent ceux qui se rapportent à l'architecture même de ces diverses bâtisses (données techniques et morphologiques).

Des marqueurs architecturaux (techniques et morphologiques)

De l'examen architectural de ces diverses composantes au centre desquelles je placerai de nouveau essentiellement, et pour les mêmes raisons, les édifices majeurs se dégagent un certain nombre de signes révélateurs. Les grands tendent, autant que faire se peut, à mettre sur pied une architecture de prestige conforme à leur rang et apte à satisfaire leurs exigences dans les domaines pratique, théorique et symbolique, mais l'aspect visuel des manifestations de la puissance princière ne se cantonne pas exclusivement à des démonstrations de ce type et, si dans le domaine technique et morphologique les magnats usent d'un identique langage, diversité et progressivité régissent à l'arrière-plan le phénomène et tous les sites ne requièrent pas l'usage des mêmes signaux visuels.

Une architecture de prestige à valeur démonstrative et représentative

À la lecture des historiens des X^e et début du XI^e siècles, il est aisé de constater que tout magnat peut recevoir noblement, « royalement » même, dans un cadre qui l'est nettement moins ; des aménagements amovibles spécifiques (estrade, tentures...), la somptuosité de la réception et la générosité de l'accueil com-

une écurie (photographies sur le site Internet de l'INRAP, Images d'archéologie, Iconothèque). Le vaisselier de qualité renvoie à un milieu aisé.

29 Normandie : Anne-Marie FLAMBARD HÉRICHER, *Le château Ganne. Premiers résultats de la fouille archéologique*, Caen 2008, pp. 64-65 (long bâtiment domestique de 8 m sur 24 m dès la fin X^e-début XI^e siècle). Le sire local est un compagnon de Guillaume le Conquérant lors de la conquête de l'Angleterre ; on ignore les antécédents du lignage.

pensent et masquent l'imperfection des lieux. Tout ne se réduit pas à la détermination d'un bel édifice. Les grands toutefois tendent vers un objectif que les qualificatifs attribués aux bâtisses nobles de leurs résidences expriment au mieux. Les composantes majeures, laïques et ecclésiastiques, fortifiées ou non, de leurs séjours bénéficient volontiers d'appréciations élogieuses. Les demeures sont monumentales et somptueuses, les remparts exceptionnels de puissance et de noblesse, etc. Au-delà des clichés littéraires et des déclarations apologétiques, il y a une prise de conscience architecturale et la volonté d'utiliser le bâti comme instrument de pouvoir. Ce qui est réservé aux rois et aux princes se doit d'être somptueux, monumental, complexe et puissant. L'architecture a une valeur démonstrative et représentative. Le fait n'est pas neuf. Il s'inscrit dans une longue tradition à laquelle les souverains carolingiens ont donné toute sa force. De tous temps, les élites ont utilisé le bâti dans leur argumentaire pour étoffer leur pouvoir et vivre au mieux conformément à leur rang. Que les princes, qui se sont emparés à leur profit des droits régaliens, cherchent à reproduire les cadres de vie et d'exercice du pouvoir souverain n'a rien de surprenant. En ont-ils toujours réellement les moyens et souhaitent-ils en user systématiquement ainsi dans tous les sites ? Le lent et difficile essor des principautés met le phénomène en évidence. Les progrès de l'archéologie permettent d'en saisir la genèse et de dégager, en synergie avec l'étude textuelle, les indices révélateurs de haut rang et leurs évolutions.

Les matériaux et leur traitement

Théoriquement, pour satisfaire leurs objectifs, les grands se doivent d'utiliser les matériaux les plus nobles et les techniques les plus élaborées. La réalité est plus nuancée. De nombreux paramètres interviennent à l'arrière-plan. En ce qui concerne les matériaux, le sud pour des raisons culturelles et naturelles emploie la maçonnerie de longue date. En revanche, en France du nord (au sens large), la période est importante car elle voit l'amorce d'une évolution majeure qui conduit progressivement au remplacement du bois par la pierre. L'évolution est lente et modulée. Elle affecte en premier les bâtisses nobles, et tout particulièrement les plus nobles d'entre elles (salle, demeure principale, église), et ne doit pas être systématisée. Au IX^e siècle, les « magnifiques palais » vosgiens et la maison du roi Murman d'Ermold le Noir sont en bois tandis qu'à Annapes et dans maints autres exemples issus des textes carolingiens si la *sala* est en pierre, les annexes demeurent charpentées. Les données archéologiques précisent et nuancent l'évolution. Pour la période couvrant les VII^e-IX^e siècle, il n'est pas rare que les édifices culturels et les bâtisses majeures des établissements domaniaux et des résidences élitaires soient maçonnés (Serris, Sorigny et Paule). Nombre d'entre eux toutefois (si ce n'est la majorité ?) demeurent encore en bois (Les

Jeanrais, Planchebrault, Charavines³⁰) et le passage à la pierre peut être plus subtile lorsque sur un solin en pierre se dressent des élévations en torchis et colombage. Par la suite, aux X^e et début du XI^e siècles, le phénomène affecte plus systématiquement les bâtiments princiers d'apparat (Doué-la-Fontaine, Fécamp II, Mayenne) et éventuellement les édifices cultuels qui leur sont adjoints. Il concerne parfois l'ensemble des constructions du pôle noble (Angers) si ce n'est la totalité du complexe (Andone) et touche à l'occasion des résidences de médiocre statut (Montfélix III). Parallèlement toutefois, en certains lieux, l'emploi du bois se maintient pour les bâtisses nobles (Boves I et Montfélix II) ; sans doute est-ce lié au statut secondaire de ces résidences mais cela ne saurait couvrir tous les cas de figure (ensemble comtal de Douai).³¹ Globalement, en l'état actuel des données, les fouilles dégagent un possible temps fort dont il conviendrait de voir l'extension : les abords de l'an mil où l'on observe par endroits une belle vague de reconstruction en pierre des édifices nobles primitivement charpentés (Boves II, Montfélix III ; *infra*). Cet essor de la maçonnerie touche à l'identique les courtines : la pierre, volontiers associée à de massifs développements en terre, y prend de l'extension pour affirmer la puissance du commanditaire (Fécamp, Château-Thierry). Le phénomène a des fondements pratiques et symboliques. Construire en pierre confère aux bâtisses une solidité accrue et donne ce faisant plus de latitude en matière d'ampleur et d'élévation. C'est aussi, généralement, plus coûteux et donc plus valorisant, et l'emploi de la maçonnerie renvoie à de puissants référents : l'Antiquité, le monde impérial carolingien et l'église, ce qui pour un grand – mais il n'est pas dit que tous en aient réellement conscience – n'est pas négligeable.

Quelques exemples suffiront à montrer à quel point le choix des matériaux et leur traitement signent en maints endroits l'importance du lieu et celle de ses constructeurs/détenteurs. La réutilisation dans la construction de la *domus* du comte du Maine à Mayenne au début du X^e siècle de pierres monumentales issues du *castrum* de la *civitas* antique de Jublains (à 8 km) n'est pas due au hasard. Descendants de Charles le Chauve et en proie à de grandes difficultés, les comtes pour asseoir leur puissance cherchent à récupérer une ancienne dynamique de pouvoir. À Château-Thierry de même la *turris* comtale du X^e siècle intègre de grosses pierres dont on peut similairement se demander si elles ne

30 Stéphane JOLY/Bénédicte PRADAT, « Planchebrault à Saint-Rimay (Loir-et-Cher). Un habitat et son environnement agro-pastoral », dans Joëlle BURNOUF/Danielle ARRIBET-DEROIN/Bruno DESACHY/Florence JOURNOT/Anne NISSEN-JAUBERT, *Manuel d'archéologie médiévale et moderne* (Collection U. Histoire) Paris, 2009, p. 141-143 (établissement élitair des IX^e et X^e siècle) ; Michel COLARDELLE/Eric VERDEL (éd.), *Les habitats du lac de Paladru (Isère) dans leur environnement. La formation d'un terroir au XI^e siècle = Documents d'Archéologie française*, 40, (1993).

31 Pierre DEMOLON, « Douai (Nord). Château des comtes de Flandre », dans RENOUX (éd.), *Palais médiévaux*, p. 43. D'une manière générale, le choix des matériaux est aussi bien évidemment fonction des possibilités qu'offre l'environnement local.

proviennent d'un bâti antique et si elles ne trahissent pas un objectif du même ordre. À Loches, le magnifique appareil en pierre de taille qui, au début du XI^e siècle (*infra*), garnit les murs du donjon comtal ne déparerait pas dans une église et les comparaisons que l'on esquisser, au niveau du bâti, avec des éléments issus du répertoire des édifices culturels (contreforts semi circulaires sur dossier...) suggèrent là aussi un arrière-plan riche d'intentions.

La qualité des techniques employées est de même un bon révélateur de haut niveau. Pour le bois, cela peut se traduire par la réalisation, au niveau de l'ossature des supports, de savants assemblages qui autorisent des fragmentations internes et des charpentes élaborées, ou encore par l'utilisation de planches bouvetées (Fécamp, X^e siècle). Plus difficiles à mettre en œuvre et plus coûteux, les deux procédés renvoient à l'élite. Pour la pierre, dans la moitié nord de la France notamment, l'emploi d'un mortier de chaux, par exemple, est un élément discriminant. L'absence de ces marqueurs ne doit pas cependant pas conduire systématiquement à éliminer l'hypothèse d'une résidence aristocratique privilégiée. À Doué-la-Fontaine l'appareil de la *domus* des comtes d'Anjou (X^e siècle) n'est rien d'autre qu'un *opus mixtum* dont la médiocrité est en fait à l'origine masquée par un enduit (*infra*).

Les marqueurs morphologiques

Dans le domaine des marqueurs morphologiques, la situation ne commence réellement à s'éclairer qu'à partir du X^e siècle, avec l'émergence des princes territoriaux. Le plus difficile à cerner reste l'époque mérovingienne. Grâce à l'essor de belles fouilles préventives et à la mise en œuvre de riches fouilles programmées, couplées à des enquêtes historiques, le corpus documentaire s'est enrichi ces derniers temps, mais l'ensemble reste quantitativement indigent et conduit à privilégier l'approche analytique.

VII^e-IX^e siècle

De rares données éclairent la question des palais et des maisons royales/princières en monastère. Au palais mérovingien de Malay (VII^e siècle) et dans les monastères carolingiens de Saint-Denis (fig. 3, *Bau C*) et de Nevers (IX^e siècle) ont été exhumées de grandes bâtisses maçonnées rectangulaires dotées de galerie de façade.³² Les deux premières ont probablement un étage (on accède à celui

32 Didier PERRUGOT, « Le palais mérovingien de Malay (Yonne). Histoire et archéologie », dans Annie RENOUX (éd.), *Palais royaux et princiers au Moyen Age. Actes du colloque international tenu au Mans les 6-7 et 8 octobre 1994*, Le Mans 1996, pp. 147-156 (restes présumés du palais) ; Michael WYSS, « Die Klosterpfalz Saint-Denis im Spiegel der Archäologie », dans SENNHAUSER (éd.), *Pfalz - Kloster*, pp. 147-160 ; Benjamin SAINT-JEAN VITUS, « Nevers (Nièvre), 12 rue Saint-Genest : fouille d'une partie du domaine de l'ancienne abbaye No-

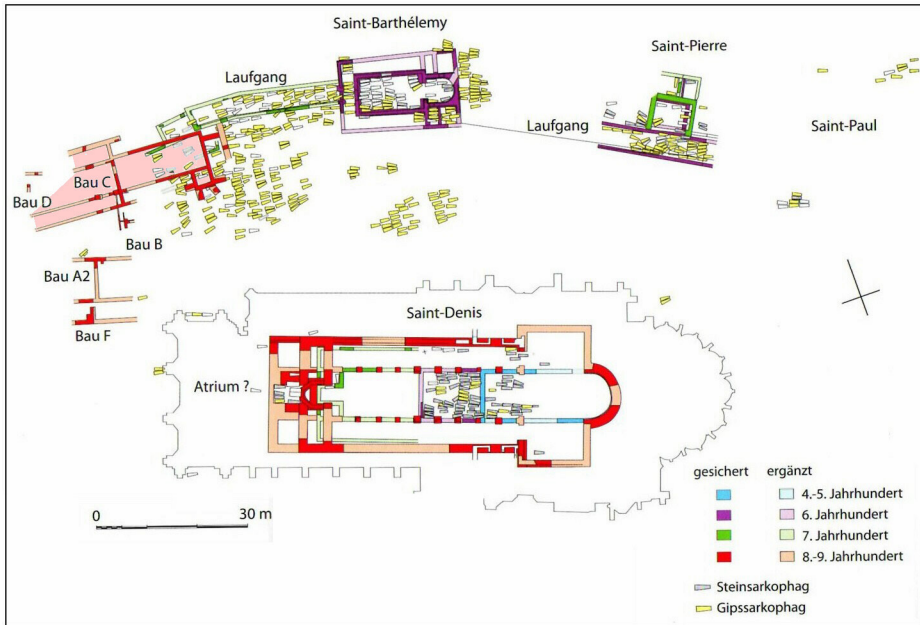


Fig. 3: Saint-Denis (Michael Wyss, « Saint-Denis », p. 150).

de Saint-Denis par une tourelle d'angle logée à l'extrémité de la galerie). Toutes trois sont fragmentées en plusieurs salles (dont une plus ample que les autres) et les deux dernières développent de vastes volumes : 50 (?) x 14 m pour Saint-Denis et 46 x 15 m pour Nevers. À Malay, il pourrait s'agir d'une *aula* (21 x 10 m). À Saint-Denis, il se peut – le débat reste ouvert – que l'on soit en présence de la *domus* que l'abbé fait construire avant 806 pour accueillir Charlemagne. À Nevers, il s'agirait de la maison des hôtes laïcs de qualité (celle-là même peut-être qui accueille Charles le Chauve en 863 lorsqu'il vient passer Noël à Nevers ?).

Plus globalement, le groupe des résidences des grands de l'aristocratie est difficile à isoler au sein des habitats élitaires. Si dans certains cas, tous maçonnes, comme à La Malène et à Larina en France du sud ou encore à Paule en Bretagne, il n'y a guère de doutes. Dans d'autres, comme à Serris et à Planchebrault, on reste dans l'expectative. La Malène (Lozère) est un bel ensemble résidentiel de tradition antique créé au VI^e siècle et abandonné au siècle suivant. Il intègre au sein d'une longue construction monumentale rectangulaire (48 x 7,5 m) une grande salle et de belles *camerae* dont l'une est dotée à l'étage d'une colonnade.

tre-Dame » *Bulletin du Centre d'Études médiévale d'Auxerre*, 9 (2005) et <http://cem.revues.org/1110> (« Palais des hôtes » ou bâtiments laïcs aux marges des abbayes, VIII^e–X^e siècles. Comparaisons et évolutions des sites jusqu'aux XI^e–XII^e siècles. À propos de la fouille du 12 rue Saint-Genest à Nevers », *Bulletin du centre d'études médiévales d'Auxerre*, 11 (2007)), (date de consultation : 10 juillet 2014).

Une église, un cellier, des thermes et une citerne se dressent à proximité. L'ensemble de ces données orientent vers un riche détenteur.³³ À Larina (Isère) l'attribution à un grand personnage (ou plus exactement à un groupe de grands personnages militarisés) tient notamment à la présence de riches inhumations privilégiées liées à un édifice cultuel. L'établissement est logé sur un rebord de falaise abrupte au sein d'un *oppidum* antique (21 hectares). À l'époque mérovingienne, il forme un ensemble résidentiel et agricole, une *curtis*. Aux VI^e et début du VII^e siècle, le bâtiment principal à vocation résidentielle est de forme rectangulaire (24 x 10 m). Entouré de constructions annexes, il comporte une grande pièce et des locaux secondaires. Il est, dans un second temps, légèrement agrandi et doté d'une galerie de façade en L. Par la suite (VII^e-VIII^e siècle), il subit de plus importantes modifications. Il est allongé. La galerie est fragmentée en petits locaux et l'on y accole des enclos. L'ensemble abrite alors trois familles. Pour l'auteur de la publication l'évolution trahirait le passage de la tradition antique à la tradition septentrionale. Quant au récent exemple de Paule en Bretagne (VIII^e-IX^e siècles), il est centré sur un édifice majeur rectangulaire de 10 m sur 17 m (bâtiment 1, salle) auquel est greffé orthogonalement une cave oblongue terminée par une abside polygonale (6,5 x 6,25 m) (fig. 1). Deux autres bâtiments complètent ce pôle résidentiel (bâtiments 2 et 3). Le premier (11 x 8,5 m) s'agence quasiment à la perpendiculaire de la construction précédente. Le second est excavé (8,2 x 6,2 m) et placé légèrement en retrait. L'importance de ce centre résidentiel et celle du centre domestique et agricole qui lui est adjoint, au sein d'un vaste fortifié, trahit la présence d'un grand propriétaire foncier. L'auteur des fouilles pose l'hypothèse de la résidence d'un *machtiern* (*princeps plebis*)³⁴.

L'établissement de Serris montre bien toutes les difficultés interprétatives qui se dressent à l'arrière plan. Ce vaste ensemble de l'Île-de-France comporte aux VII^e-IX^e siècles un bel habitat privilégié. Vaste et de plan rectangulaire (31 x 11 m), le bâtiment principal, à vocation résidentielle, est maçonné. Il comporte au VIII^e siècle deux pièces et une galerie de façade. Des bâtiments agricoles et artisanaux se dressent dans la cour. Un édifice cultuel s'étend à proximité dans un autre enclos. La structuration interne et l'aspect de l'édifice majeur ainsi qu'un mobilier révélateur montrent que le site est détenu par un individu aisé, mais on ne sait s'il s'agit d'un aristocrate, d'un ministériel de haute volée ou d'un riche paysan libre.³⁵ Les trouvailles suggèrent des connexions avec le pouvoir public. Le cas de Planchebault, doté dans la seconde moitié du

33 Laurent SCHNEIDER, « établissements perchés de France méridionale (V^e-IX^e siècles) », dans Isabelle CATTEDDU (éd.), *Aux origines du Moyen Âge (V^e-XI^e siècle). à la découverte des sociétés rurales* (Dossiers d'Archéologie 344) Dijon 2011, pp. 24-29.

34 Le *machtiern* est un haut personnage, chef de paroisse, aux fonctions judiciaire et fiscale notamment.

35 Les riches paysans de la France du nord mettent sur pied de vastes unités d'habitation et d'exploitation.

IX^e siècle et le début du X^e siècle de deux vastes maisons (16,2 x 13 m et 18,5 x 7,5 m) – l'une étant munie d'une galerie de façade –, et celui de Sorigny (Indre et Loire), au IX^e siècle, sont du même acabit même si, mais il n'y a pas lieu de s'en étonner, ces ensembles sont en bois. Ces divers sites, à vrai dire, pourraient fort bien correspondre à des établissements secondaires de la haute aristocratie, de ceux que les grands ne fréquentent qu'épisodiquement lors de leurs déplacements ou autres.

En bref, morphologiquement parlant divers signes distinctifs autorisent à cerner au sein du monde rural l'habitat privilégié. Au cœur du complexe se dresse volontiers une ample maison rectangulaire fragmentée en plusieurs pièces dont l'une est plus vaste que les autres et où, à l'occasion, se remarquent divers aménagements (foyers...) laissant entrevoir une certaine diversification fonctionnelle des locaux. La galerie de façade n'est pas systématique mais elle semble d'un usage assez répandu. Plus rarement attestée, car bien difficile à mettre en évidence, la présence d'un étage est un marqueur de poids. Aller au-delà dans l'interprétation, au vu de ces seules données morphologiques, en tentant d'extraire du lot la demeure du magnat est difficile car tout dépend notamment de la fonction du site et du contexte. Globalement ces données archéologiques ne sont pas très éloignées du descriptif de la *sala* royale maçonnée d'Annapes qui intègre dans une même construction (en plus de la salle ?) trois *camerae*, un étage muni de onze locaux chauffés, un cellier en sous-cœuvre et deux portiques (galeries ?). Et elles ne sont pas non plus sans rappeler le schéma de la maison de l'abbé et celui de la demeure des hôtes de qualité qui figurent sur le célèbre plan carolingien de l'abbaye de Saint-Gall (c. 820) et montrent deux constructions centrées sur une salle majeure qu'entourent divers locaux aux fonctions différenciées (privatives, domestiques et autres).³⁶

De la fin du IX^e au début du XI^e siècle

Avec l'essor des princes territoriaux, le corpus s'enrichit. On discerne deux cas extrêmes fortement révélateurs et plus ou moins aisés à dépister.³⁷ Le premier qui plonge ses racines dans les temps antérieurs reproduit à moindre échelle et en le simplifiant le schéma palatial carolingien (Aix-la-Chapelle). Il s'appuie essentiellement sur une structuration horizontale en juxtaposant dans un ensemble plus ou moins éclaté *aula*, *camera(e)* et éventuellement *capella(e)*, et intègre à l'occasion les bienfaits de la structuration verticale par le biais d'un étage ou/et

36 Walter HORN/Ernest BORN, *The Plan of Saint-Gall. A Study of the Architecture and Economy of and Life in a Paradigmatic Carolingian Monastery*, 3 t., Berkeley 1979, t. 2, pp. 146

37 Voir note 19.

d'une annexe turriforme.³⁸ Le second, dont la genèse est plus récente même si ses antécédents plongent par le biais de la fortification dans des temps fort anciens, s'appuie prioritairement sur une structuration verticale sans que soit toutefois négligée la structuration horizontale, c'est celui des grands donjons-palais qui incluent les trois composantes palatiales de base *aula-camera-capella* au sein d'une vaste *turris* à étages. Mais à ces deux agencements relativement clairs se joint une pléiade de cas intermédiaires susceptibles de plusieurs interprétations.

Le schéma palatial traditionnel : grande salle, camera et capella

Pour le X^e siècle, le plus bel exemple de grande salle révélé par l'archéologie est celui de l'*aula* comtale d'Angers partiellement conservée en élévation sur plusieurs mètres de hauteur.³⁹ L'édifice construit vers 950 par le comte d'Anjou est de plain-pied et développe un volume rectangulaire de 26 m de long sur 12 m de large (fig. 4). L'éclairage y est abondant et soigné. Sur les murs gouttereaux prennent place, en hauteur, huit baies monumentales en plein cintre. Ces ouvertures de 1 m de large pour 2,26 m de hauteur sont soigneusement appareillées : de belles pierres de taille calcaires alternent avec des claveaux en grès. Placée au ras du sol une large porte (remaniée) assure l'entrée. Symétrie, monumentalité et polychromie conjuguent leurs effets pour rehausser le prestige comtal. Les soucis ostentatoires sont manifestes. En retour d'angle mais à distance, se dresse une construction à usage de *camera* où l'on discerne plusieurs pièces dont une cuisine et une possible étuve. Diverses autres fouilles montrent que le X^e siècle connaît les salles oblongues à étage. C'est le cas à Andone, créée par le comte d'Angoulême (fin du X^e siècle), et à Fécamp I, réalisée par le duc de Normandie (seconde moitié du X^e siècle). Les superficies y demeurent modérées (19 x 12 m et *circa* 20 x 5 m) et dans les deux cas se dressent au droit de la salle, à l'extrémité de l'un des murs gouttereaux, des locaux plus réduits à usage de *camera(e)*. D'autres salles, comme celle de Doué-la-Fontaine, sont de plain-pied (fig. 5). Avec le XI^e siècle et l'exemple de l'*aula* du comte d'Anjou à Tours, construite vers 1050 (28 x 8 m), on arrive à ces beaux volumes oblongs qui fini-

38 L'*aula* d'Aix-la-Chapelle est (entre autres) flanquée d'une haute tour d'angle (tour de *Granus*) (Judith LEY, « Die karolingische Königshalle in Aachen. Neue Baubefunde und erste Deutungen », dans *Bericht über die 46. Tagung für Ausgrabungswissenschaft und Bauforschung vom 12. bis 16. Mai 2010 in Konstanz*, Stuttgart 2012, pp. 229–239).

39 Jean BRODEUR/Pierre CHEVET/Joseph MASTROLORENZO, « Construction sur le site du château d'Angers d'après les fouilles récentes », dans Daniel PRIGENT/Noël-Yves TONNERRE (éd.), *La construction en Anjou au Moyen Âge*, Angers 1998, p. 101–112 ; http://www.inrap.fr/userdata/c_bloc_file/6/6909/6909_fichier_dossier19-chevet.pdf (Pierre CHEVET, « Pérennité des lieux de pouvoir : le château d'Angers du tertre funéraire néolithique à la résidence des ducs d'Anjou », *Signes de pouvoir, Archéopages*, 19 (2007), pp. 34–39) (date de consultation : 10 juillet 2014).

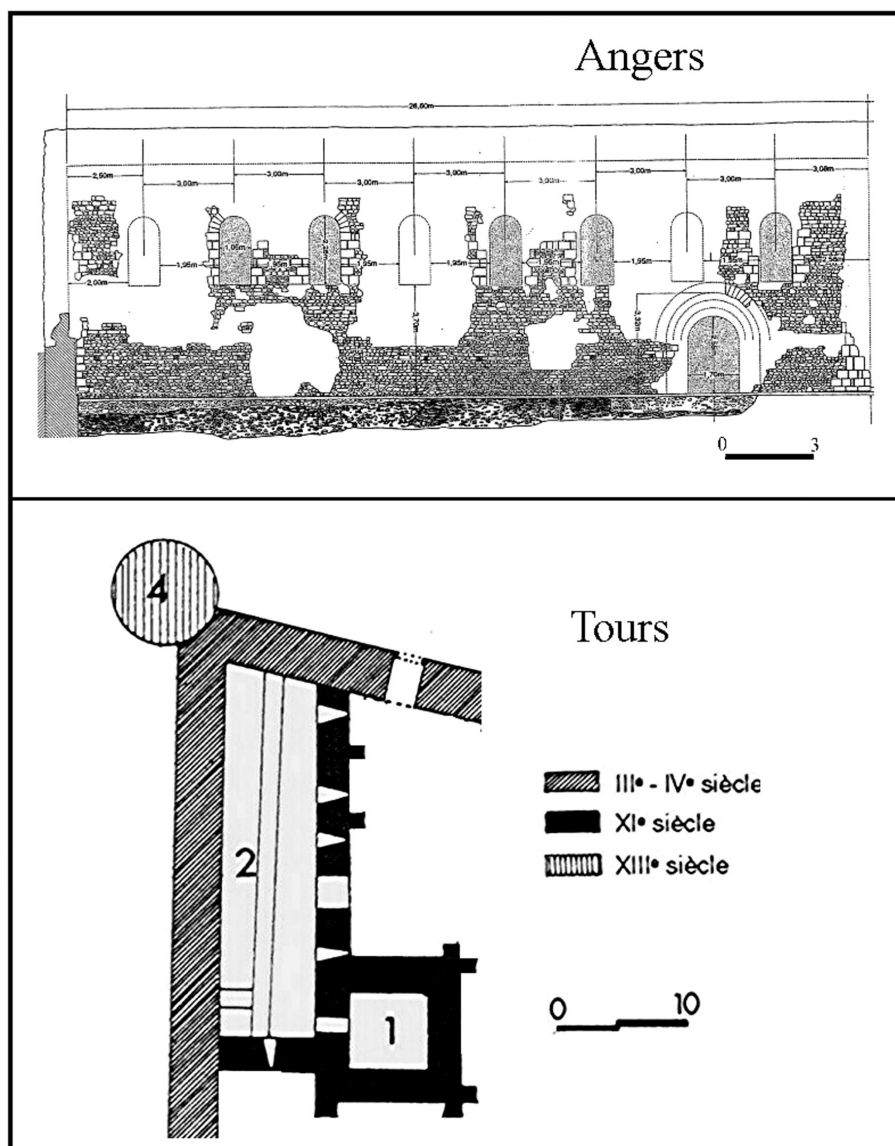


Fig. 4 : Aula des comtes d'Anjou à Angers (v. 950 ? ; Jean BRODEUR/Pierre CHEVET/Joseph MASTROLORENZO, *Angers*, p. 107) et à Tours (après 1044 ; Henri GALINIE, *Fouille du « château »*, p. 75).

ront – là où il y a nécessité – par s'imposer chez les plus grands (fig. 4). La salle noble est à l'étage ; le rez-de-chaussée est voué à des usages secondaires. Une tour carrée greffée à l'un des angles a pu servir de *camera*. Toutes ces salles sont maçonnées.

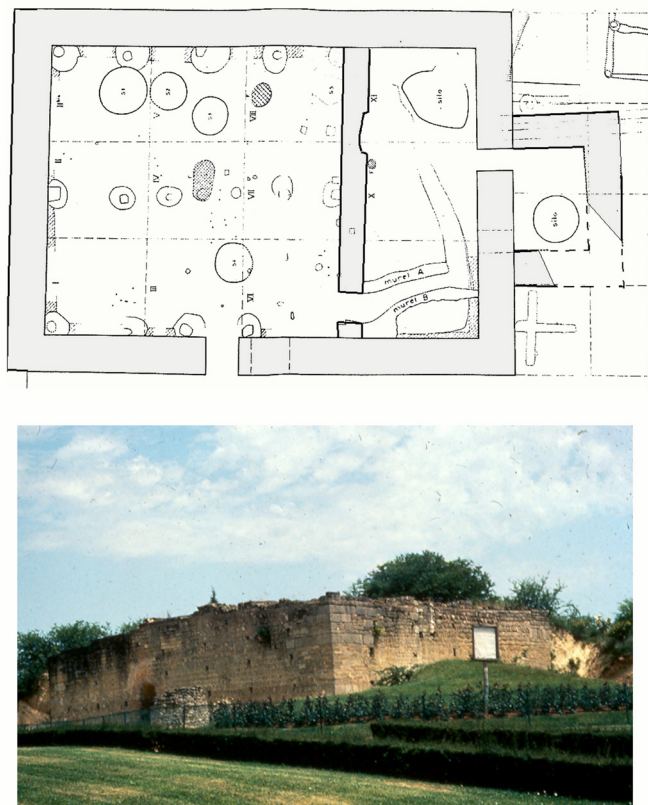


Fig. 5 : Doué-la-Fontaine : « l'aula » des comtes d'Anjou (vers 900) (Michel de BOÜARD, Doué-la-Fontaine, fig. 5) (cliché. A.R.).

Les sources textuelles élargissent l'information en dévoilant l'importance de l'entrée (ce qui donnera les grands degrés) et la présence à l'occasion de galeries (en façade ?). Aucune trace archéologique de galerie de jonction assurant, comme à Aix-la-Chapelle, la communication entre le pôle laïc et le pôle religieux, n'a été exhumée mais à dater du moment où les princes développent, comme les comtes de Flandre dès la fin du IX^e et au X^e siècle, près de leur centre politico-résidentiel un centre religieux digne de ce nom (collégiale/monastère) leur mise en œuvre n'a rien d'impossible.

On retrouve donc, comme à l'époque précédente, ce marqueur essentiel qu'est la présence d'une vaste salle plus importante que les autres et l'existence au sein du pôle noble de volumes fonctionnellement différenciés même si, au niveau des attributions des uns et des autres, les interférences et la fluidité sont probablement encore en maints endroits de mise en ces temps où public et privé

interfèrent et où les fonctions évoluent au fil du temps et des événements. La minceur de l'échantillon incite à la prudence mais, en l'état présent, la différence avec les temps antérieurs se marque par un emploi plus systématique de la maçonnerie, par l'essor et la diversification de la *camera* et, en ce qui concerne la salle, par l'utilisation plus fréquente de l'étage pour des usages nobles et la réalisation de complexes plus monumentaux au sein desquels se dégagent progressivement ces vastes volumes oblongs de 30/40 m de long sur 10/12 m de large, autonomes ou quasiment autonomes, qui caractérisent volontiers dans les sites majeurs les *aulae* des XII^e et XIII^e siècles. Cette émergence de la « grande salle » dont on a archéologiquement trace, à l'heure actuelle, dès le milieu du XI^e siècle traduit dans la pierre un phénomène institutionnel, celui des localisations des diplômes princiers (et royaux) *in aula* et plus rarement *in camera* qui se multiplie dès 1030–1060. La grande salle émerge simultanément sur le terrain et dans la diplomatie princière. Telle est du moins l'hypothèse que l'on est en droit de formuler au vu des données actuelles. Le fait concrétise le renforcement des principautés ou pour le moins, car l'époque est rude face aux seigneurs châtelains, les vellétés des princes en la matière et leur volonté, pour arriver à leurs fins, de s'appuyer sur ce vieux symbole aulique de pouvoir. Néanmoins, morphologiquement, aucune de ces salles des X^e et XI^e siècles n'est munie – comme à Aix-la-Chapelle par exemple – d'abside ; un élément qui pourrait bien être finalement un marqueur impérial, ce qui vu l'importance de ces saillies hémicylindriques dans l'architecture religieuse ne serait pas étonnant. En revanche, le plan qui se dégage à Tours n'est pas sans rappeler en partie – et en partie seulement⁴⁰ – celui d'Aix-la-Chapelle en ce sens que l'on y remarque dans les deux cas une « salle à tour ».

L'exemple de Fécamp et celui des grandes résidences comtales flamandes (Bruges, Gand...) montrent l'importance du pôle religieux greffé au complexe résidentiel (monastère/collégiale), mais tous les complexes n'offrent pas de pareils développements. À Andone, il n'est pas fait état d'un possible édifice ou local cultuel. À Angers, la collégiale Saint-Laud se développe au XII^e siècle à la perpendiculaire du mur pignon de l'*aula* mais on ignore ce qu'il en est au X^e siècle.

Intégration de la turris (tour maîtresse)

Construire une grosse tour maîtresse requiert un tel investissement que cela demeure pour un temps au moins, comme dans le cas des vastes *aulae*, l'un des bons critères révélateurs de haut rang. Ces monumentales bâtisses fortifiées

40 La tour de *Granus* à Aix est munie d'un escalier interne, ce qui oriente a priori vers une autre fonction que celle qui est hypothétiquement évoquée à Tours. Mais, vu de l'extérieur, le message qui est délivré aux visiteurs est du même ordre.



Fig. 7 : Loches (cliché A.R.).

barlongues d'au moins trois niveaux, qui intègrent *aula/camera/capella* et diverses officines domestiques et annexes, sont à leurs débuts de puissants marqueurs.

Là aussi toutefois interviennent la chronologie et la fonction du site. En France du nord, la structure des *turres* princières du X^e siècle demeure, pour autant qu'on le sache du moins, assez simple (Château-Thierry, Doué-la-Fontaine ; 10 et 11), mais les études réalisées sur les tours maîtresses d'Ivry et de Loches, datées pour la première, à la genèse assez complexe, des abords de l'an mil et pour la seconde de 1012–1035, montrent que c'est dès le premier tiers au moins du XI^e siècle que le type du gros donjon barlong atteint le degré d'achèvement qu'on lui connaît à la fin du XI^e siècle (à Londres et ailleurs).

Ivry (Normandie), œuvre de la comtesse du même nom, tend légèrement au final, avec ses 32 de long et ses 24 m de large, à se rapprocher du carré et présente une saillie hémicylindrique. Le plan préfigure celui de la tour de Londres (fig. 6). L'étage noble abrite une vaste salle, deux *camerae* (dont une antichambre qui contrôle les communications salle/chapelle) et une chapelle dotée d'une ab-

side saillante.⁴¹ La nouveauté vient ici, notamment, de la mise en valeur du local culturel, déconnecté de l'entrée et dont la présence est rendue perceptible de l'extérieur par le biais du chœur.⁴² Réalisation du comte d'Anjou, Loches qui a conservé ses quatre niveaux originels est de plan rectangulaire (25 x 14 m) et comporte un avant-corps (13 x 9 m) où prend place l'escalier d'accès au premier étage (fig. 6 et 7). Bien maîtrisée, la structure interne de l'édifice est savamment agencée.⁴³ Le rez-de-chaussée abrite les réserves. Le premier étage bien éclairé et agrémenté d'une cheminée monumentale intègre la salle d'apparat (20 x 9 m). Une *camera*, similairement dotée d'une cheminée (d'un moindre volume), se dresse au même niveau, dans l'avant-corps. Le deuxième étage est un étage semi privatif réservé à l'élite des visiteurs. La chapelle est dans l'avant-corps. Le troisième étage est à la fois privatif et militaire. La hiérarchisation fonctionnelle des espaces est à la fois verticale et horizontale et s'appuie sur la réalisation d'aménagements spécifiques. De multiples petits locaux pris dans l'épaisseur des murs et la relative abondance des aménagements de confort (latrines, cheminées mais aussi portes, couloirs et axes de circulation distincts selon la qualité de ceux qui les empruntent...) montrent l'importance de la vocation résidentielle de ces complexes et le souci d'assurer au mieux l'exercice du pouvoir princier et sa représentation. Loches n'est pas un prototype. Son architecte maîtrise un modèle rodé et savamment agencé que vient rehausser l'emploi d'un beau parement en moyen appareil dont la qualité ne déparerait pas dans une église.

Tout est fait dans ces constructions monumentales pour refléter la puissance et la richesse du détenteur et pour assurer tant la résidence que l'exercice et la représentation du pouvoir princier dans toute leur plénitude. Leur qualité en fait, à l'égal de la grande salle autonome, la vitrine de la résidence princière.⁴⁴ À l'époque prise en compte, ces amples volumes et ces belles réalisations ne sont pas à la portée des aristocrates de petite et de moyenne extractions.

- 41 Edouard IMPEY, « The Turrus Famosa at Ivry-la-Bataille, Normandy », dans Gwyn MEIRON-JONES/Edouard IMPEY/Michael JONES (éd.), *The seignorial Residence in Western Europe AD C 800-1600* (British Archaeological Reports. International series 1088), Oxford 2002, pp. 189-210 ; Dominique PITTE, « Pour une relecture du château d'Ivry-la-Bataille (Eure) », dans Marie-Clotilde LEQUOY (éd.), *Journées archéologiques de Haute-Normandie. Rouen, 3-5 avril 2009*, Mont-Saint-Aignan 2010, pp. 219-224.
- 42 Annie RENOUX, « Elites Women, Palaces and Castles in Northern France (ca 850-1100) », dans Therese MARTIN (éd.), *Reassessing the Roles of Women as "Makers" of Medieval Art and Architecture*, 2 t., Leiden, 2012, t. 2, pp. 739-782 (les sources textuelles attribuent la construction des donjons d'Ivry et de Pithiviers aux comtesses du même nom et leur donnent le même architecte).
- 43 Jean MESQUI, « La tour maîtresse du donjon de Loches », dans Edward IMPEY/Élisabeth LORANS/Jean MESQUI, *Deux donjons construits autour de l'an mil en Touraine = Bulletin monumental*, 156/1, (1998), pp. 65-125.
- 44 Toutes deux néanmoins ne s'exclut nullement sur un même site (Rouen).

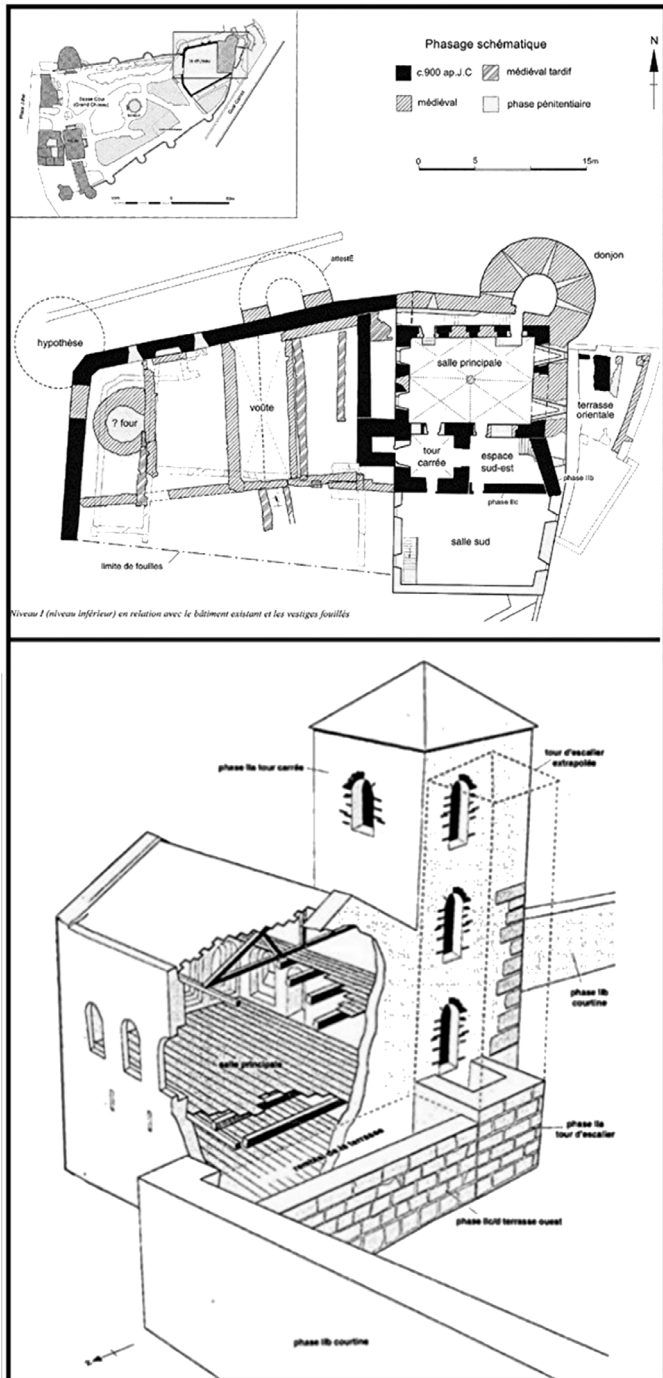


Fig. 8 : Mayenne, l'édifice noble des comtes du Maine au début du X^e siècle (Rob EARLY, Mayenne, p. 275).



Fig. 9 : Mayenne, la salle noble du premier étage (vestiges du début du X^e siècle et remodelages postérieurs).

L'exemple de Beaugency (Orléanais) invite cependant à la réflexion. Le donjon daté de 1020–40 est plan rectangulaire (22 x 17 m) et ne possède pas d'avant corps. Il est muni d'un niveau bas voûté et de deux étages résidentiels dotés de nombreuses fenêtres.⁴⁵ Le premier étage intègre la pièce de réception et trois petits locaux pourvus d'équipements de confort (cheminées, latrines). Avec le second étage, on accède à l'étage privatif. Le volume est légèrement inférieur à ceux d'Ivry et de Loches. La structure et l'organisation internes sont plus simples et la qualité architecturale moindre, mais à l'évidence une tour de cet acabit pourrait fort bien s'intégrer dans un contexte princier/royal. Or ce n'est pas nécessairement le cas. Telle est du moins l'hypothèse de ceux qui l'ont étudié : ce serait l'œuvre du seigneur châtelain local. Mal identifié, l'homme graviterait toutefois dans l'entourage des plus grands (le roi Hugues Capet, le comte de Vendôme ?). En fait, l'étude historique reste à faire et, au vu des données architecturales rassemblées ci-dessus, il serait bon d'approfondir car le personnage qui l'a construite est à l'évidence un personnage d'envergure.

Toutes les tours maîtresses des X^e et début du XI^e siècles n'atteignent cependant pas une telle ampleur ni une telle qualité architecturale ni un tel degré d'organisation interne. Les médiocres *turres* en bois des châteaux comtaux de

45 Victorine MATAOUCHEK, « Beaugency, la Tour César », dans *Lumières de l'an mil en Orléanais. Autour du millénaire d'Abbon de Fleury, Catalogue d'exposition, Orléans, avril–juillet 2004*, Turnhout 2004, pp. 403–406 et André CORVISIER, « La tour maîtresse du château de Beaugency, dite « Tour de César » », dans *Beaugency. Monuments du Moyen Âge et de la Renaissance = Bulletin Monumental*, 165/1 (2007).

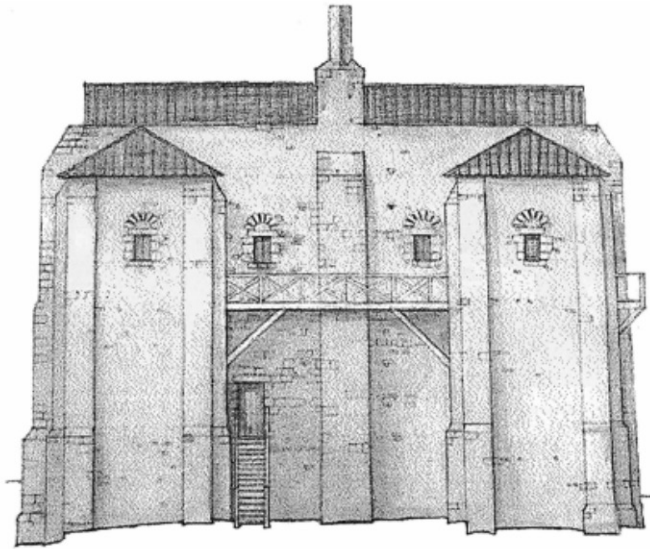


Fig. 10 : Le « donjon » princier de Langeais (Edouard IMPÉY/Élisabeth LORANS, Langeais, p. 28) (cliché A.R.).

Douai et de Montfélix I développent au X^e siècle de faibles superficies (4 à 5 m de côté pour la première et 6 m pour la seconde), car ce ne sont pas à proprement parler des résidences princières et leur vocation est plus essentiellement militaire et symbolique. Ces petits donjons sont bien des marqueurs élitaires mais leur mise en œuvre ne renvoie pas nécessairement aux sommets hiérarchiques. L'érection d'une *turris* n'est pas l'apanage des seuls magnats (*supra*). En France du sud, la tour en pierre de Teulet, dans le Bas Languedoc, construite antérieurement à 978, est l'œuvre d'un aristocrate médian. En France du nord, on

manque de points de comparaison aussi précoces mais rien n'interdit d'en envisager l'existence. Comment dès lors faire la différence entre ces tours aristocratiques et les tours princières ? La taille, la qualité de la construction et le degré d'organisation interne sont de bons critères révélateurs mais tout dépend de la période – avec le temps la mode des donjons de quelque ampleur se diffuse vers le bas –, de la fonction du site, etc. Teulet ne fait en superficie que 11 m sur 6 mais les exemples de Douai et de Montfélix I suffisent à montrer que cela ne suffit pas à marquer la distinction.

L'intégration de la *turris* au sein du pôle noble peut à l'occasion prendre d'autres formes.

Maisons nobles multifonctionnelles, flanquées ou non de tour(s)

Plus nombreux au sein des résidences nobles sont les ensembles composites plus ou moins compacts. Ces maisons nobles multifonctionnelles sont fragmentées par le biais de partitions horizontales et à l'occasion verticales en plusieurs locaux au sein desquels émerge une salle plus vaste que les autres. Certaines sont dotées de terrasses ou de galeries de façade et flanquées à l'occasion de tours. On y retrouve comme dans les donjons la volonté de rassembler dans un même volume les composantes majeures qui forment la trame de base des résidences élitaires (salle, chambre(s) et éventuellement local cultuel), mais l'ensemble même lorsqu'il intègre des bastions turriformes n'est pas réellement fortifié.

Deux beaux exemples récemment étudiés éclairent la question. La maison princière de Mayenne est l'œuvre des comtes du Maine qui l'érigent vers la première moitié du X^e siècle. L'ensemble est de forme quadrangulaire et comporte deux tours de flanquement et trois appendices (fig. 8 et 9). Il est assez exceptionnellement conservé sur 10 à 14 m de hauteur. Le rez-de-chaussée quasiment aveugle sert de réserve. La salle noble est à l'étage (14 x 10 m, hors œuvre).⁴⁶ Elle est abondamment éclairée par de nombreuses et belles fenêtres soigneusement appareillées et harmonieusement distribuées. Régulièrement espacées, ces ouvertures sont surmontées d'arcs en plein cintre et en briques formant des voussures simples ou redoublées⁴⁷ qui rappellent à s'y méprendre les procédés en usage dans l'Antiquité et dénotent une certaine recherche de l'effet esthétique. Les deux tours sont adossées l'une à l'autre. La plus petite contient l'escalier qui assure la desserte verticale du séjour. La plus grande de 6 m de côté (hors œuvre) est remarquablement bien conservée. Trois des quatre étages originels subsistent sur 14 m de haut. On ignore la fonction des petits locaux qu'elle intègre. Sans doute s'agit-il de *camerae* et l'hypothèse d'un *oratorium* en hauteur

46 Rob EARLY, « Les origines du château de Mayenne. Apports archéologiques », dans RENOUX (éd.), *Aux marches du palais*, pp. 273–287.

47 Largeur = 1,9 m et hauteur = 3,05 m.

n'est pas à exclure. Des trois appendices qui longent le complexe, l'un au sud sert d'entrée, le deuxième à l'ouest est une terrasse (galerie de façade ?) et le dernier à l'est n'a guère d'attribution bien définie (terrasse ?). Œuvre du comte d'Anjou, la maison princière de Langeais date des abords de l'an Mil. C'est un bloc rectangulaire (18 x 9 m, hors œuvre) flanquée de deux tours carrées logées symétriquement, en retour d'angle (fig. 10). La salle noble est l'étage et largement éclairée à l'aide d'ouvertures surmontées d'un arc en plein cintre où alternent briques et claveaux calcaires. Placée légèrement en hauteur, l'entrée s'effectue par le rez-de-chaussée. Les deux tours servent sans doute de *camerae*. Elles sont reliées à l'étage par une galerie en bois.⁴⁸ Le mur pignon comporte à ce même niveau une porte débouchant sur un possible balcon qui, à l'instar de la galerie, permet au prince de profiter de la vue mais aussi de s'exhiber et de se mettre en scène, si besoin est.

Les points communs entre ces deux réalisations sont évidents. Dans les deux cas, les soucis défensifs sont secondaires. Le rôle militaire des tours n'est pas négligeable, ne serait-ce que par le biais de la fonction de guet, mais plus importantes sont leurs attributions symboliques et politico-résidentielles. Leur masse altière affirme, de l'extérieur, les fondements de type régalien de l'autorité qui les a commanditées et améliore, de l'intérieur, l'exercice et la représentation de ce pouvoir mais aussi la qualité de la vie en offrant des locaux complémentaires qui, à l'étage noble, sont directement en liaison avec la salle. Ces bastions turriformes peuvent éventuellement valoir au complexe l'appellation de maison défensive mais en l'absence de documents contemporains on ne saurait l'affirmer. Les autres points similaires notables concernent les ouvertures et la présence de dispositifs greffés à la maison. L'abondance et la qualité esthétique des baies qui éclairent l'étage noble est frappante, tout comme l'existence de ces aménagements latéraux (galerie, balcon, terrasse) qui agrémentent la vie quotidienne, diversifient l'exercice du pouvoir et renforcent sa représentation.

Tous les édifices nobles multifonctionnels exhumés ne sont néanmoins pas flanqués d'appendices turriformes et globalement, au sein du groupe, en l'état présent des recherches, les maisons à tour(s) sont minoritaires, ce qui pourrait donner à penser que, dans l'espace ici privilégié (France du nord), la tour adossée à une demeure de prestige est un marqueur de (très) haut rang. Plus nombreux en effet sont les édifices dépourvus de tour(s). Ils s'inscrivent dans la tradition des demeures élitaires de la période antérieure. Si certaines sont des maisons d'apparat dignes d'accueillir durablement, comme il convient, le prince et les siens (Doué-la-Fontaine⁴⁹), d'autres ne sont que des demeures

48 Edouard IMPEY/Élisabeth LORANS, « Le donjon de Langeais et son environnement », dans IMPEY/LORANS/MESQUI, *Deux donjons*, pp. 9–62.

49 Doué intègre une *aula/camera*, une cuisine et une réserve (en annexe). L'étude d'archéologie du bâti qui y a récemment été menée ne renouvelle pas fondamentalement les données de la fouille originelle (voir note 25) et demande surtout à être sérieusement étoffée, par un

privilégiées que le comte fréquente à l'occasion au gré des circonstances sans y séjourner longuement (Boves, Montfélix II et III) et certaines enfin, car le phénomène touche le reste de l'aristocratie, ne sont que des maisons élitaires en bois ou non (Pineuilh en Gironde vers la fin du X^e siècle, Charavines vers l'an mil).⁵⁰ Dans la cour qui les ceinture se dressent en complément, comme dans les cas précédents, diverses bâtisses annexes.

Au final, si l'on tente de dresser malgré la faiblesse de l'échantillonnage un court bilan, il apparaît que les complexes princiers des X^e et début du XI^e siècles révèlent au moins autant de maisons nobles composites multifonctionnelles, à tour(s) ou non, que de vraies *aulae* de type carolingien (Aix-la-Chapelle) et de gros donjons-palais. Divers éléments contribuent à l'expliquer. Ces pouvoirs princiers en gestation reposent sur une itinérance, qui met en valeur des sites privilégiés sans créer pour autant de véritables capitales, et ils s'appuient sur une multiplicité de résidences aux fonctions différenciées qui ne requièrent à l'évidence pas toutes les mêmes aménagements monumentaux et sont tour à tour affectées de promotions et de relégations.

Le rempart

Le souci de la monumentalité affecte aussi l'apparat défensif avec la recherche de l'effet de masse et de l'élévation et le développement, à l'occasion, d'une sorte de surenchère défensive visuelle que ne justifient aucunement les moyens d'attaque de l'époque. La législation publique normande de la fin du XI^e siècle fait de l'élévation du rempart en terre et de la présence de *propugnacula* (éléments en saillie, tours) un marqueur princier dont l'emploi est soumis à autorisation. Sans doute en est-il de même antérieurement même si à l'évidence, au XI^e siècle notamment, les contrevenants sont légion. Outre la simple présence de ces éléments de flanquement et l'emploi précoce de la pierre (Andone, Château-Thierry, Fécamp, Mayenne), l'ampleur des structures mises en œuvre (Fécamp⁵¹) trahit l'aisance et la force des ambitions qui sous-tendent les réalisations mises en œuvre. La courtine est précocement utilisé par les grands dans leur argumen-

report à la stratigraphie notamment www.archeologue-en-architecture.com/etudes-realisees4-archeo.htm (Joseph MASTRORENZO) (date de consultation : 10 février 2015).

- 50 Frédéric PRODÉO/Fabrice MAREMBERT/Patrick MASSAN, « Pineuilh, La Mothe (Gironde) : une résidence aristocratique à la charnière de l'An Mil », dans Dany BARRAUD/Florent HAUTEFEUILLE/Christian RÉMY (éd.), *Résidences aristocratiques, résidences du pouvoir entre Loire et Pyrénées. X^e-XV^e siècle. Recherches archéologiques récentes, 1987-2002. Actes du colloque « Résidences du pouvoir de la résidence. travaux archéologiques récentes entre Loire et Pyrénées, X^e-XVI^e siècle » tenu à Pau les 3, 4, et 5 octobre 2002* (Archéologie du Midi médiéval, suppl. 4), Carcassonne 2006, pp. 419-424 (résidence aristocratique de la fin du X^e siècle centrée sur un bâtiment en bois que ceint un fossé doublé d'un rempart).
- 51 Le rempart en terre du château développe, au début du XI^e siècle, une largeur de 20 m et une hauteur de 8 m. Il est renforcé de structures en pierre.

taire de pouvoir. Le problème est que le phénomène touche plus ou moins rapidement les catégories aristocratiques médianes (et autres).

Amenagements et mobiliers revelateurs

Quelques allusions textuelles, évoquant par exemple la réalisation de peintures murales, et de rares découvertes archéologiques suffisent à montrer l'importance dans la visualisation du rang élitare des aménagements architecturaux, décoratifs et/ou utilitaires, qu'ils soient greffés aux parois ou amovibles. On ne peut le prouver, faute de données suffisamment nombreuses, mais plus il y a somptuosité et diversité fonctionnelle et plus l'on se rapproche sans doute du rang princier et royal. Sans rentrer dans les détails, certains de ces aménagements ayant déjà été évoqués, je signalerai simplement quelques-uns des apports récents de l'archéologie en la matière. Pour ce qui est par exemple des dispositifs liés à l'emploi du feu, l'installation comme à Doué-la-Fontaine, Langeais, Loches et Montfélix III de belles cheminées murales ou encore l'existence comme à Petegem (Flandre⁵²), dans la *camera* royale de la fin du IX^e siècle, d'un système de chauffage « par le sol » assez perfectionné sont de bons indicateurs. Il en est de même de ces trouvailles de fragments de verre à vitre que l'on réalise dans un nombre croissant de résidences privilégiées (Serris, Blois...).

L'étude du mobilier (vaisselier, objets osseux et métalliques, ossements animaux ...) ne rentre pas dans le cadre de cette étude mais ses apports sont majeurs en la matière. C'est l'un des domaines où l'on a le plus progressé. Le matériel livre des indications sur le statut social du maître des lieux et de son entourage et livre des indications sur la nature et l'emplacement des activités qui s'exercent au sein des complexes étudiés. Certains objets renvoient par leur richesse, leur provenance plus ou moins lointaine et leurs caractéristiques à des activités et à des modes de vie privilégiés. La consommation alimentaire et le vaisselier des plus aisés diffèrent de ceux du reste de la société. Les objets liés au jeu, à la chasse et à la guerre révèlent l'existence de liens avec les milieux élitaires (au sens large). La présence de certains animaux de prestige comme le paon (Andone, Compiègne, Montfélix II...) oriente vers le monde des privilégiés. Etc. Simplement, dans ce domaine des indicateurs matériels l'on se doit de rester prudent. Il y a des faux amis. Que signifie par exemple un bel objet : est-ce le produit d'un don (Charlemagne dans son testament fait des dons à sa domesticité), d'un vol, d'une trouvaille quelconque... ?

Il y a dans les résidences élitaires, surtout mais pas seulement à partir de la fin du IX^e siècle et au X^e et début du XI^e siècle, des marqueurs architecturaux qui

52 Dirk CALLEBAUT, « Petegem (Flandre orientale). Curtis carolingienne », dans RENOUX (éd.), *Palais médiévaux*, pp. 106-108.

signent le haut rang aristocratique de leurs détenteurs. Au delà des emplacements privilégiés et des organisations spatiofonctionnelles révélatrices de milieux riches et puissants, figurent parmi les critères de reconnaissance et, à l'occasion, d'appartenance l'existence d'édifices spécifiques, nobles et moins nobles, et la mise en œuvre de techniques et de morphologies propres à assurer au mieux tant la vie quotidienne que l'exercice et la mise en scène du pouvoir des magnats qui les commandent. Être et paraître, voir et se montrer, donner et recevoir dans un cadre adapté à la situation et à son rang sont les leitmotivs du grand.

Même s'il y a des constantes, ces marqueurs que l'on se doit d'utiliser conjointement, en y adjoignant toutes les données écrites et archéologiques disponibles, varient suivant les secteurs et les périodes. Ils ne sont pas nécessairement significatifs sur la longue durée car les catégories de moindre rang s'en emparent autant que faire se peut, au fil du temps, et les utilisent pour matérialiser leurs ambitions, de telle sorte que ces critères ne sont pas tous des critères d'appartenance. L'absence de tel ou tel de ces signes distinctifs n'est pas nécessairement l'indice d'une plus médiocre détention tant est grande (et évolutive) la diversité fonctionnelle de ces séjours « princiers ». Les grands ont des résidences majeures qu'ils sont amenés à doter d'une architecture à forte valeur démonstrative et représentative, mais ils en ont de plus nombreuses qui ne jouent qu'un rôle secondaire et dont les fonctions spécifiques ne requièrent pas le même genre d'investissements. En d'autres termes, tel ensemble que ses caractéristiques inciteraient à qualifier d'élitaire sans plus de précisions peut fort bien appartenir à un magnat qui ne le fréquentera qu'épisodiquement au gré des circonstances. Et si, durant la période, le poids de l'architecture ne cesse de se renforcer dans l'exercice et la représentation du pouvoir des grands, nombre de récits des X^e et XI^e siècles montrent que l'on peut aussi recevoir somptueusement, « royalement » même, dans un cadre qui l'est moins. De riches tentures, une belle estrade, la générosité de l'accueil et la magnificence de la mise en scène en masqueront les imperfections.